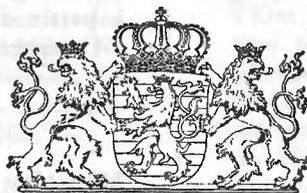


GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



21^e Année

31 MARS 1965

N° 4

SOMMAIRE

1) Mémorial	2
2) Chambre des Députés	3
3) Visites officielles de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux de canton du Grand-Duché	4
4) La Fusion des Exécutifs Européens	12
5) Quelques aspects de l'Economie luxembourgeoise. — Extraits de l'exposé budgétaire de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, devant la Chambre des Députés	15
6) Nouvelles de la Cour	21
7) Réunions du Conseil de Gouvernement	21
8) Nouvelles diverses	22
9) Le Mois en Luxembourg	25

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 26 février 1965 approuve : 1) le Traité d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas; 2) le Protocole concernant la responsabilité civile pour les agents en mission sur le territoire d'une autre Partie, signés à Bruxelles, le 27 juin 1962.

Une loi du même jour approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale et le Protocole spécial, signés à Luxembourg, le 22 juin 1963.

*

Ministère du Budget.

Un règlement grand-ducal du 6 mars 1965 met en vigueur les articles 11, al. 1^{er} et 19, al. 2 de la loi du 19 février 1931 concernant l'organisation de la Chambre des Comptes et de la Recette générale.

La loi du 31 mars 1965 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois d'avril et de mai 1965.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 26 février 1965 fixe les matières de l'examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 24 mars 1965 règle les frais de route et de séjour et les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 26 février 1965 règle la protection des animaux.

Une loi du même jour supprime les prisons cantonales.

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un arrêté grand-ducal du 21 janvier 1965 concerne le régime douanier applicable à la navigation

de la Moselle et la procédure, en matière pénale et civile, devant les tribunaux compétents en matière de navigation.

Un règlement ministériel du 5 mars 1965 crée, à partir du 15 mars 1965, une sous-perception des postes à Luxembourg-Belair.

La loi du 6 mars 1965 règle les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules.

Un règlement ministériel du 10 mars 1965 crée, à partir du 1^{er} avril 1965, une agence des postes à Oetrange.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 24 mars 1965 règle l'exécution de l'article 22 de la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la Caisse de pension des employés privés.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 26 février 1965 autorise le Gouvernement à construire à Dudelange un bâtiment pour les besoins de l'administration des contributions et de celle des postes et télécommunications.

*

Ministère du Trésor.

La loi du 8 mars 1965 adapte le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à la variation de l'indice du coût de la vie.

Deux arrêtés ministériels du 9 mars 1965 portent publication des nouveaux barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la retenue d'impôt sur les salaires applicables à partir de l'année d'imposition 1965.

Un règlement ministériel du 4 mars 1965 fixe le tarif de délivrance des reproductions et extraits de documents cadastraux ainsi que le tarif des taxes à percevoir au profit de l'Etat pour les travaux d'arpentage et de bornage exécutés par l'administration du Cadastre et de la Topographie.

Un règlement grand-ducal du 18 mars 1965 modifie l'organisation de l'administration des douanes prévue par la loi du 21 mai 1964.

Chambre des Députés (mois de mars)

- 3 mars 1965 : 26^e séance publique. — Hommage à la mémoire du défunt Président de la République Fédérale d'Autriche, Monsieur Adolf Schärf. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- 4 mars 1965 : 27^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation et fin de la discussion du budget des dépenses de la Force Armée. Adoption des articles des sections 25, 26, 27 et 103. —
- 5 mars 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 9 mars 1965 : 28^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question posée au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- 10 mars 1965 : 29^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- 11 mars 1965 : 30^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale et de la Santé Publique. Adoption des articles des sections 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 109, 54, 55, 56, 57 et 108. —
Réunion de la Commission agricole. —
- 16 mars 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 16 mars 1965 : 31^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- 17 mars 1965 : 32^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 18 mars 1965 : 33^e séance publique. — Projet de loi portant approbation de l'Accord concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et du Protocole de signature, signés à Berne, le 29 avril 1963 (N^o 1094). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation et fin de la discussion des chapitres des Ministères de l'Intérieur, du Tourisme et de l'Education Physique. Adoption des articles des sections 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 104 du Ministère de l'Intérieur, de la section 36 du Ministère du Tourisme et des sections 37 et 105 du Ministère de l'Education Physique, à l'exception des articles 356 de la section 28 et 359 de la section 29. —
Réunion de la Commission des Finances. —
Réunion de la Commission agricole. —
- 23 mars 1965 : 34^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture de deux propositions de loi. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de francs 1.318.631.000 pour les mois d'avril et de mai 1965; b) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1964 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception; c) de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1100). Rapport de la Commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses (Ministère de l'Economie Nationale). —
- 24 mars 1965 : 35^e séance publique. — Nomination d'une Commission spéciale. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. —
- 25 mars 1965 : 36^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N^o 1071). Continuation et fin de la discussion des sections du Ministère de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère de l'Energie. Adoption des articles des sections 38, 39, 40, 41,

42, 43, 44, 7, 8, 83 et 111, à l'exception de l'article 601. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

30 mars 1965 : 37^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question posée au Gouvernement. Dépôt de plusieurs projets de loi. — Vote sur une motion. — Projet de loi sur les transports routiers (N° 896). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exer-

cice 1965 (N° 1071). Discussion des articles du budget des dépenses du Ministère des Classes Moyennes. Adoption des articles des sections 77, 78, 79 et 80. —

31 mars 1965 : 38^e séance publique. — Communication à la Chambre des Députés. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965 (N° 1071). Interpellation de l'honorable Monsieur Rumé au sujet de l'accroissement alarmant des accidents de la circulation. Continuation de la discussion des articles du Ministère des Travaux Publics. —

Visites officielles de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux de canton du Grand-Duché

A l'occasion de l'avènement au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le 12 novembre 1964, un communiqué avait annoncé que des visites officielles aux chefs-lieux des différents cantons du Grand-Duché étaient prévues pour les premiers mois de l'année 1965.

On se souvient que la visite à la Ville de Luxembourg a eu lieu le jour même de l'avènement (cf. Bulletin de Documentation N° 12 du 14 novembre 1964). Les visites aux autres chefs-lieux de canton étaient fixées aux dates suivantes :

le 7 mars à Esch-sur-Alzette; le 14 mars à Diekirch; le 21 mars à Mersch; le 28 mars à Capellen; le 4 avril à Redange-sur-Attert; le 11 avril à Vianden; le 9 mai à Wiltz; le 16 mai à Grevenmacher; le 30 mai à Clervaux; le 13 juin à Remich, et le 20 juin à Echternach.

LA VISITE OFFICIELLE A ESCH-SUR-ALZETTE

La visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a eu lieu le 7 mars à Esch-sur-Alzette.

A 15 heures le cortège des voitures officielles s'arrêta à l'entrée du territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. A leur descente de voiture Leurs Altesses Royales furent saluées par Monsieur Antoine Krier, Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, entouré des Echevins MM. Jules Schreiner et Jean Kinsch. Un bouquet de fleurs fut offert par une jeune fille à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, tandis que la chorale enfantine Louis Petit chanta le « Wilhelmus », hymne de la Maison grand-ducale.

Leurs Altesses Royales étaient accompagnées de Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal

de la Cour, M^{me} Christian Calmes, dame d'honneur et le Major Germain Frantz, aide de camp. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur, ainsi que le Président et les membres de la commission de coordination des visites grand-ducales aux chefs-lieux de canton, M. Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, M. Victor Feyder, Conseiller de Gouvernement, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, et M. Léon Blasen, Inspecteur au Ministère d'Etat.

Après les salutations, les voitures officielles traversèrent la rue de Luxembourg et la rue de l'Alzette en direction de la place du Brill, sous les acclamations enthousiastes de la population et les vivats de milliers d'écoliers qui agitaient gaiement des drapeaux aux couleurs nationales.

Leurs Altesses Royales, suivies des personnalités, se dirigèrent vers le Monument aux Morts où elles déposèrent devant la dalle sacrée une couronne de fleurs, cependant que l'harmonie des mineurs et la musique du « Letzeburger Arbechter Verband » exécutaient le « Wilhelmus », suivi de la « Sonnerie aux Morts ». Les drapeaux des associations patriotiques et des diverses sociétés de la Ville d'Esch-sur-Alzette s'inclinèrent pendant cette cérémonie d'hommage aux morts.

Le couple grand-ducal visita ensuite le Musée de la Résistance. Il fut salué à l'entrée du musée par M. Edouard Barbel, président de la section eschoise de la L.P.P.D., qui présenta à Leurs Altesses Royales les membres de la commission du musée.

Leurs Altesses Royales signèrent ensuite une plaque portant l'inscription suivante :

Hommage
de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc
Jean
et Madame la Grande-Duchesse
Josephine-Charlotte
aux victimes eschoises
de la Résistance, du Travail et des deux
guerres à l'occasion de Leur visite au Musée
de la Résistance d'Esch-sur-Alzette.
Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1965.

En sortant du Musée de la Résistance, Son Altesse Royale salua les nombreux drapeaux des sociétés eschoises alignés derrière le sarcophage, puis Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du bourgmestre et des échevins d'Esch-sur-Alzette, et suivis des membres de Leur suite ainsi que du Président de la Chambre des Députés, du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, du Ministre de l'Intérieur et des autres personnalités, Se rendirent à pied à l'Hôtel de Ville en descendant la rue de l'Alzette sous les acclamations chaleureuses de la population eschoise. Très souriants, Ils répondirent par des gestes de la main aux vivats enthousiastes de la foule massée le long du parcours, richement pavoisé aux couleurs nationales.

A l'arrivée de Leurs Altesses Royales devant l'Hôtel de Ville, l'harmonie municipale exécutait l'hymne national. La foule massée sur la place de l'Hôtel de Ville réservait un accueil très chaleureux au couple grand-ducal.

Une cérémonie eut lieu ensuite dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville en présence de nombreux invités d'honneur parmi lesquels on remarquait outre les personnalités déjà citées plus haut, M. le D^r Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, M. Félix Chomé, citoyen d'honneur de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les députés de la circonscription du Sud, les bourgmestres du canton d'Esch-sur-Alzette, les chefs de service de l'administration communale ainsi que toutes les notabilités locales.

Le Bourgmestre M. Antoine Krier, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, prononça ensuite une allocution en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

Altesses Royales,
Exzellenzen,
Dir Hären Burgerméschteren an
Depute'erten,
Dir Dammen an Dir Hären,

De' Escher Populatio'n huet Iech, Grand-Duc Jean an Iech, Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte begre'sst an ovatione'ert bei Erer Entrée an Esch zu Lalleng an op dem laange Parcours bis zum Monument aux Morts an eisem Résistenz-Musée.

Monseigneur, Madame, Dir hut drop gehälen bei Erer e'schter offizieller Visit zu Esch, als Minett-metropol an als Kantonschaptstadt, fir d'allere'scht de' ze e'eren, iwer de' um Monument aux Morts a goldener Schreft agrave'ert ass :

HONNEUR A CEUX QUI PAR LEUR TRAVAIL ET LEUR MORT DANS LES MINES, LES USINES ET LES ATELIERS ONT CONSTRUIT LA BASE ECONOMIQUE DE NOTRE INDEPENDANCE.

HONNEUR A CEUX QUI PAR LEUR RESISTANCE COURAGEUSE ET LEUR ACTION HEROIQUE PENDANT L'OCCUPATION ONT DONNE LEUR VIE POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE INDEPENDANCE.

Dir hut op dem Wé vum Monument zereck an d'Stadthaus op der Ströss am allereengsten Kontakt d'Begeschterung, de Respekt an d'Sympathie gefillt a konstate'ert, de' d'Populatio'n, d'ganz Populatio'n aus der Stadt vun der Arbecht Iech Monseigneur an Iech Madame entge'ntbruecht huet.

De Prenz Jang ass oft op Esch komm : eleng, mat Senge Geschwester an och mat Senger Mamm, eiser he'ch venere'ertes Grande-Duchesse Charlotte. Wann och d'Begeschterung all Ke'er gro'ss war, de' dem Prenz entge'ntbruecht gin ass, nie war se eso' gro'ss an eso' erwardungsvoll ewe' haut.

Monseigneur, Dir sit de Jong vun enger gro'sser Mamm, de' vun alle Letzeburger net nemmen mat Stolz unerkannt, me iewer och iwer alles estime'ert gin ass. D'Grande-Duchesse Charlotte, de' e ganz gro'sse Staatschef war, huet den 12. November 1964 an engem feierlechen Akt Hiren Titel an Hir Fonctionen un der Spötzt vum Land Eren Hän uvertraut.

De' oprichteg Sympathie de' Iech bei Erem Empfang haut hei zu Esch entge'ntbruecht gin ass, beweist, dass d'Erwardung de' eis Minettspulatio'n an Er Successio'n gesat huet, vertrauensvoll a gro'ss ass.

Als Verrieder vun eiser Regio'n hun sech haut, mat eis, d'Burgerméschteren aus dem Kanton an d'Depute'ert aus der Circonscrip'tio'n vum Süden, hei am Stadthaus versammelt. Et siew mer erlabt op deser Platz Si an all eis le'w Gäscht an Esch herzlech wellkom zu héschen.

Monseigneur, an Erer Tro'nried, wo' Dir Eren Wöllen zur totaler Matarbecht zum Wuel vun eisem Land a senge Leit bekannt hut, huet e Passage eis vu besonnerer Bedeutung geschenkt :

« L'élan actuel de la jeunesse vers le vrai, le « naturel et l'authentique doit être mis à profit « dans le cadre d'un effort considérable d'ensei-
« gnement à tous les niveaux de formation pour « doter le pays d'une génération vigoureuse de « corps et d'esprit, à laquelle l'expansion de nos « activités nationales fournira de nouvelles occa-
« sions de faire valoir ses talents. »

Et ass eis Jugend, vun de Scho'lkanner an dene ganz Klengen ugefang, de' Iech Monseigneur an Iech Madame elo grad mat Bewonnerung a Begeschterung begre'sst an ovatione'ert huet. Et ass de' Jugend, fir de' Er Wieder vun der allere'sster Bedeutung sin.

Monseigneur, mir hun Vertrauen an Iech a mer stin zu Iech an dem « effort considérable d'enseignement à tous les niveaux de formation », den Dir an

Erer Tro'nried ugekönnegt hut. Et gét öm all de' Talenter, de' én net zulescht och an den Arbechterkreser fannen an am Interesse vun der Expansio'n an eiser nationaler Activite't forme'ere kann. Den Enseignement muss ausgebaut gin an d'Bildung muss frei gin fir all Leteburger Kanner, ganz égal op de Papp vill verdengt oder we'neg, op d'Famill Verme'gen huet oder ként, an de' méischt doue'ert vun eise Kanner müssen de' Wé frei gemach kre'en fir de' hechste Scho'lbildung, de' hirem Talent an hire Kapazite'ten entsprecht.

Monseigneur, Dir hat an Erer Ried vum 12. November ervirgehewen, dass de Fortschrett all Dag eng nei Upassung verlangt an dass duerfir den « outillage national » bestännege verbessert muss gin. Wann et drem gét eiser Jugend ze dengen, der Wirtschaft vun eiser Regio'n an eisem Land hir Platz ze secheren an engem neien a gro'ssen Europa, dann fannt Dir eis, de' aus dem Minett, op Erer Seit.

D'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, de' un ieweschter Stell mat Iech d'Suergen an och d'Fréden vun Erem verantwortungsvollen Posten délt, durf versechert sind, dass de' Escher, de' Jong an och de' Eler, mat Respekt a Sympathie Hirt warmt a menschlecht Optrieden, Hiren Takt an Hire Charme bewonneren. An Erer Perso'n, Madame, ass d'Frendtschaft symbolise'ert, de' eis seit langem mat eise belschen Noperen verbönnt. An eisem Bestriewen zur Unio'n a Verständnegung mat denen aneren Natio'nen sit Dir de' beschten Ambassadrice, de' mer eis fir eis Relatio'nen mam Nopeschland, der Belgscht, wönsche können.

Monseigneur, Dir sit haut bei eis an der Stadt, wo' Eisen a Stol produze'ert get. Et ass schwe'er, Eisen oder Stol als Souvenir ze offere'ren, mä et ass wichtig, dass mer nach lang an emmer me' an a besserer Qualite't eise Stol exporte'ren können. Dir erlabt eis duerfir e modeste Souvenir vun anerer Beschâfenhét ze offere'ren, wann Der, Monseigneur, an Der, Madame, Es Visit an d'Göldent Buch vun eiser Stadt ageschriwen hut.

An Esch get Dag a Nuet geschafft, fir Stol ze produze'ren. De' Escher wössen, dass nemmen durch eng gudd Equipenarbecht, prepare'ert durch eng gudd organise'ert Zesummenarbecht, de' Millio'nen Tonne Stol könne geblosen gin, de' de Reichtum vun eisem Land durstellen.

An Erer Tron'ried, Monseigneur, hut Dir gesôt :
« Nous devons bannir tout ce qui peut subsister de misère matérielle ou morale, grâce à la volonté conjugée de tous et à l'acceptation des sacrifices indispensables. »

De' aus dem Minett wössen em de Wert vun enger bewosster Zesummenarbecht, an de' Escher hun sech nie geseheit, durch d'Arbecht hieren Dél beize droen, fir der Freihét an der sozialer Gerechtegkét ze dengen, zum Wuel vun alle Leteburger, an doriwer eraus, am Kader vun engem freien a friddlechen Europa.

Monseigneur, Dir hut Eren Wöllen bekannt gin, « den treien Hidder ze sin vun de Rechter, vun alle Bierger, vun dene Rechter, de' hinnen Gleichhét virum Gesetz secheren an de' jiddferengem dé gerechten Undél um Wuelstand bidde sollen, dén de Respekt vun der menschlecher Dignite't an der sozialer Gerechtegkét fuerderen. Erlabt mer an dessem Zesummenhang un de' Wieder vun Erer le'wer Mamm, der Grande-Duchesse Charlotte, ze erenneren, de' Sie bei der Liberatio'n gesot huet an de' an engem Satz e ganze Programm emschriwen hun :

« Nous édifierons une cité nouvelle, plus humaine, plus juste, plus habitable surtout aux classes travailleuses qui ont défendu la patrie avec tant d'amour, de courage et d'abnégation. »

Villes ass zenter hir anescht a besser, jo vill besser besser gin. Villes bleiwt nach ze verbessern.

Dir, Monseigneur, hut haut, mat Erer e'schter offizieller Visit zu Esch, de' « classes travailleuses » gee'ert, de' durch hir Arbecht an der Minière, an de Schmelzen, an den Atelieren an iwerall an eiser arbeitsfrédeger Regio'n d'Basis vun eiser wirtschaftlecher Stärkt geschâfen hun. Mir si stolz, mat Iech schaffen ze dirfen um Ausbau vun der « cité nouvelle, plus humaine, plus juste, plus habitable surtout aux classes travailleuses », we' Er vere'ert Mamm et ugekönnegt hat, a we' Dir, Monseigneur, et richtig beto'nt huet : « assurer à chacun la juste part de bien-être qu'exigent le respect de la dignité humaine et la justice sociale. »

An dessem Sönn wönsche mer Iech, Monseigneur, an der Madame la Grande-Duchesse lange Joren ze rege'ren, an dass Gleck a Fréd a Wuelstand eisem Land gesechert sin an enger Welt vu Fridden an Freihét.

Après l'allocation du bourgmestre M. Antoine Krier, Leurs Altesses Royales signèrent le livre d'or de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Ensuite le bourgmestre remit comme cadeau à Son Altesse Royale le Grand-Duc un coffret en argent frappé aux armes d'Esch-sur-Alzette, et à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse un album de photos.

Le bourgmestre M. Antoine Krier présenta ensuite à Leurs Altesses Royales Messieurs les conseillers communaux, les bourgmestres des communes du canton d'Esch-sur-Alzette et les députés de la circonscription électorale du Sud.

Du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, tendu de velours rouge, Leurs Altesses Royales assistèrent alors à des représentations de ballets données par les sociétés de gymnastique « les Eschois » et « la Fraternelle », et à un concert patriotique exécuté par l'harmonie municipale.

Au moment du départ Leurs Altesses Royales furent une dernière fois ovationnées par la population massée devant l'Hôtel de Ville. L'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale marquait la fin de la visite officielle de Leurs Altesses Royales à Esch-sur-Alzette.

LA VISITE OFFICIELLE A DIEKIRCH

Le 14 mars Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent la Ville de Diekirch, qui avait revêtu à cette occasion sa plus belle parure des jours de fête.

A l'entrée de la ville les illustres visiteurs furent salués à 15 heures par M. Marcel Krier, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, entouré des échevins MM. Michel Ewen et Paul Jost, tandis que la fanfare du Lycée Classique exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale. Une jeune fille remit à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse un bouquet d'orchidées.

Après les salutations Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du bourgmestre et des échevins, et suivis de Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M^{me} Georges Reuter, dame d'honneur et le Major Germain Frantz, aide de camp, Se rendirent à pied en direction de la place Guillaume où, en présence d'une foule importante, Ils furent accueillis par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. André Origer, Commissaire de district, et les membres de la commission de coordination.

Le couple grand-ducal se dirigea ensuite vers le Monument aux Morts en passant à travers une haie d'honneur formée par le corps des sapeurs-pompiers et les diverses sociétés de Diekirch avec leurs portedrapeau.

Dans un profond recueillement Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au pied du monument tandis que la philharmonie municipale exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

Le cortège se dirigea ensuite vers le Palais de Justice, sous les ovations enthousiastes de la population, où Leurs Altesses Royales furent attendues par les membres du conseil communal, les députés et les bourgmestres du canton de Diekirch ainsi que les notabilités de la ville et du canton, qui Leur furent présentés.

Après les présentations M. Marcel Krier, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales, aux personnalités et à la population :

Altesses Royales,
Exzellenzen,
Dir Hären Buergermèschteren an
Depute'erten,
Le'f Matbierger aus dem Kanton an der
Staad Dickrech,

An Erer Thro'nried, Monseigneur, hu Dir Iech enger nobler Aufgab verschriwen : dem Land mat Hingebung ze dengen an all dénen è Brudder zessin, de' net aus perse'nlechেম Interesse handeln, sondern sech zum Ziel setzen, d'Wuel fun der Allgemeinhèt ze verfolgechen an ze realiseren.

D'Le'ft zum Land, zum Vollek, zum Matmensch, op de' Dir Ere Règne base'ert, Dir kennt se aus reichlicher Erfahrung :

— duerech Er Mamm, d'Grande-Duchesse Charlotte, de' fier Iech als Kand, an daat ewe' all Mammen, d'Verkierperung fun dem Dévouement, der Hellefsberètschaft an, ewe' è jüdesch d'Sprechwuert sét, och démols fier Iech den Ersatz fum Herrgott wor : « Den Herrgott hätt net iwerall si können, an duerfir huet en d'Mammen geschaafen »;

— duerech Eren Exil, an dém Er Anhänglechkèt fier d'Hémecht gestierkt go'f;

— an Erem Foyer, wo' Dir als Mann an als Papp Fra an Kanner dé ne'dege Schutz bitt;

— als Landeschef fun de Scouten, de' emmer berèt zum Dengscht um Nächsten sin.

De Gandhi sot : « E Liewen voll fu Le'ft an Opfer ass voll fu wierklecher Frèd. »

Monseigneur ! Doduerech, dat Dir Iech mat Le'ft a Guddhèt dem Dengscht um Letzeburger Vollek verschriwt, mat Dir Iech perse'nlech Frèd, ower Dir hut och Urecht drop, dassé mir Iech duerfir he'chschtätzen a Satisfaktio'n gin.

Duerfir, dén Empfang, dén de Schefferot Iech matten am Zentrum, am Hèrz fun Dickrech reserve'ert haat, wor tatsächlech me' ewe' eng Begre'ssung : et wor eng Afe'erong, eng Aschle'sung an d'Hierzer fun de Bierger.

D'Fanfare fum Dickrecher Kolle'sch, gedroen ewe' emmer fu jugendlichem Elan an transporte'ert fu feiregem Enthousiasmus, wor kurz firun Erer Ukonft duerech verschidde Strossen fun der Staadt défile'ert an haat firun Erer « Entrée », Monseigneur, d'Atmosphär fier Iech ugewiermt.

Madame ! Beim Ubleck fun all déne Kanner, de' hierem Gro'ssherzog an hierer Gro'ssherzogin um Parcours zo'gewenkt an zo'gelächelt hun, huet Er d'Mammenhiez bestemmt applaude'ert. Er Vierle'ft fier d'Kanner, duerech de' Dir d'Sympathien fun de Letzeburger gewonnen hut, an d'Interesse, daat de Grand-Duc fier d'Jugend opbrengt, gi besonnesch an der Staadt Dickrech, engem Zentrum fu Jugendformatio'n, he'ch ageschaat.

D'Jugend ass è kostbart Element am Vollek :

— sie ass verantwortlech fier ons technisch, ekonomisch, national a menschlech Aktivite'ten fier d'Zukunft, an duerfir verdengt sie, we' Dir. Monseigneur, an Erer Thro'nried erfiergehuewen hut, eng gudd Instruktio'n an eng solid Formatio'n, an daat op brédster Basis, bei den Einzelnen o'ni Rücksicht op sozial Zo'gehörechkèt an Verme'gen.

— D'Jugend ass ower och lehrreich : hier Empfindlechkèt bei Ongerechtegkèten, hieren Drang, wann och bisweilen stürmesch, fir d'Wo'recht, daat Gudd an de Fortschrett, si fier de' Erwuessen e prächtigt Beispiel fier eng heilsam Handlungsweis.

Monseigneur ! Mir hun Iech op der « Place de la Libération » empfangen, op enger Plaat, de' daat évoke'ert, waat d'menschlech Se'l épanoue'ert : d'Freihèt.

Eren uschle'ssende Gang wor, Erem Wunsch entsprechend, einfach a schlicht, an duerfir bleiwt en beim Vollek geschätzt.

Et wor daat ower me' ewe' è Gang duerech d'Volek, nach me' ewe' eng Kontaktnahm mam Vollek : et wor è Pèlerinage un d'Gedenkstatt vum dénen, de' a schwe'rer Zeit mat Entbehrung, Schmierz an Do't ons alleguer d'Liewen an der Freihèt gesechert hun.

Monseigneur! Zesummen mat der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte recueille'ert Dir elo den Hommage vum Vollek an den Autorite'ten aus dem Kanton an der Staat Dickrech.

Ons Hommagen gin Iech, Monseigneur, entge'nt als Garant vum der Justice, symbolise'ert duerech eng Wo, hei iwer dem Agang zum Palais.

Do, wo' d'Gerechtegkèt rege'ert, do bestèt och d'Freihèt an och d'Bereitschaft zu follegen.

Monseigneur! Als Uendenken un desen Daag an als Erënnerong un daat, waat am Gèscht vum all Letzeburger fest verankert ass, nämlech Recht a Freihèt, offre're mir Iech als Geschenk eng Reproduktio'n vum Freihètssigel vum der Staat Dickrech, a mir bieden Iech se aus le'wen Kannerhänn entge'ntzehuelen.

D'Verleihung fun dénen e'schte Freihéten un d'Staadt Dickrech, ge'nt 1260, ass firun en etlech Joer feierlech kommemore'ert gin. Bei déer frèdeger Geléhnèt konnt èn sech, mat e besse Batternis, folgend Iwerléong maachen : Freihéten an Rechter verschenken sech net; sie sin dem Mensch ugebuer, si woren et de Menschen fun démols, an och dénen fu fierdrun.

Geradeso' ass firun allem de' sozial Gerechtegkèt è Grundrecht an è Grondfaktor fun der menschlecher Gesellschaft.

Mir hun, Monseigneur, an Dickrech, a sengem Emland, am Norden, verschidden ekonomesch Realite'ten : Tourismus, Landwirtschaft, Kleng- a Mettelandindustrie. An onsen ro'higen, molerische Ge'genden bidde mir Erholung an Entspannung, ower d'Bevölkerung fum Norden ass, zu engem gudden Dèl, an enger berechteter Onro' : bei fillen ass d'Akommen, trotz haarder Aarbecht, bescheiden, oder den Erfolg u launesch Faktoren, we' z. B. d'Wiederhältnisse, gebonnen; de' d'Erwaardungen oft täuschen a zerste'eren.

Monseigneur! Mir sin, heiwewen am Land, fun der Natur net mat puissanten Erwerbsquellen dotte'ert gin. Duerfir ass dénen bescheidene Faktoren op de' d'Wirtschaft fum Norden base'ert ass, eng besonnesch Opmierksamkèt ze schenken.

Dé Wunsch entspricht net lokalem oder régionalem Egoismus; en table'ert op engem dueble Grundsatz : dén fun sozialer Gerechtegkèt, an dém fu nationaler Solidarite't.

Monseigneur! Mir wenschen Iech laang ze rege'eren, a mir bidden Iech, fun onser Seit, eng tatkräfteg Mataarbecht un, well de' souverän Pflichten, de' Dir, op Grond fun Erer Thro'nried, erfülle wölt, nämlech Gerechtegkèt, Guddhèt a Fortschrett, sin secher Garanten fun engem glecklechen a friddleche Règne.

Après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales apposèrent Leur signature sur le livre d'or de Diekirch, puis Elles entrèrent au péristyle du Palais de Justice où une réception fut offerte en Leur honneur par l'administration communale de la Ville de Diekirch, en présence de toutes les notabilités du canton de Diekirch.

Pendant cette brillante réception la philharmonie municipale donna un concert de musique patriotique avec le concours de deux chorales enfantines, les « Solschlösselcher » et « Les Petits Chanteurs de Diekirch ».

La population, massée devant le Palais de Justice, réclamait à plusieurs reprises Leurs Altesses Royales Qui furent très chaleureusement ovationnées dès Leur apparition au balcon.

C'est sous les acclamations et les vivats de la population, des écoliers et des organisations de jeunesse que Leurs Altesses Royales quittèrent enfin la Ville de Diekirch pour rentrer à Colmar-Berg.

LA VISITE OFFICIELLE A MERSCH

Après la visite officielle à Diekirch Leurs Altesses Royales rendirent visite, le 21 mars, à la Ville de Mersch.

A leur descente de voiture, place de l'Eglise, Leurs Altesses Royales furent saluées par M. Eugène Schröder, Bourgmestre de la Ville de Mersch, et MM. Emile Peiffer et Edouard Gudenkauf, échevins. Après l'exécution du « Wilhelmus », une fillette remit un bouquet de roses rouges à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Comme dans les visites aux autres chefs-lieux de canton, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent également salués à Mersch par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Ernest Wurth, Commissaire de District et les membres de la commission de coordination.

Une foule impressionnante était venue pour acclamer le couple grand-ducal. Les rues de Mersch étaient abondamment pavoisées en l'honneur des illustres hôtes.

En présence de la foule recueillie, Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa alors une couronne de fleurs au pied du Monument aux Morts sous les accents de la « Sonnerie aux Morts ». Les portedrapeau des diverses sociétés de Mersch et des autres villes du canton ainsi que des associations patriotiques étaient alignés derrière le monument.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du bourgmestre et des échevins ainsi que des membres de Leur suite, Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M^{me} Emile Neuman, dame d'honneur et le Major Germain Frantz, aide de camp, Se rendirent à pied à la place St-Michel où Ils prirent place sur une estrade.

Les acclamations enthousiastes dont furent l'objet le couple grand-ducal étaient un témoignage écla-

tant de la fidélité et de l'attachement de la population envers la Maison grand-ducale.

Après un imposant défilé des sociétés de musique, des corps des sapeurs-pompiers et des nombreuses sociétés et associations du canton de Mersch, M. Eugène Schröder, Bourgmestre de Mersch, prononça une allocution de bienvenue dont nous reproduisons le texte ci-après :

Altesses Royales,
Här Chamberpräsident,
Här Distriktskommisär,
Dir Häre Burgermèschteren a Conseilléen,
Dir Dammen an Dir Hären,

Den 21. März — de Fréijohrsufank — get mat Goldbustaven agedroen. Well den éischten offiziellen Besuch vun Hiire Kiniklechen Altessen, eisem Grand-Duc Jean an eiser Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ass fir eis all én aussergewéinlecht a glécklecht Erliewness.

Mir fällt déi grouss Eier zou fir Iech, Altessen, am Numm vun der Mierscher Gemeng, am Numm vun den Députéierten a Burgermèschteren a vun alle Matbierger aus dem Kanton, déi herzlechst Wellkommgréiss mat eisem déiwen Merci fir Ère Besuch entgéint ze brengen.

Dir, Monseigneur, sidd jo grad an desem Kanton ké Friemen. Op zwou Plazen, zu Colmar Bierg an zu Feschbech, könnt Dir soen : Hei sin Ech dohém ! A mir dürfen duerfir vleicht mat e bössen méi Recht wéi anerer soen : Eise Grand-Duc ! Zenter Johrhonnerten sidd Dir erem dén éischten als Letzeburger gebuerene Prenz op dem Letzeburger Troun.

Erausgewuess aus dem Härz vum Land, opgewuess an enger gottgeséinter echt Letzeburger Familjen, sidd Dir Jahr fir Jahr emmer méi eragewuess an d'Härzer vun alle Letzeburger.

Leider gouf d'Gléck vun Eren Kanner- a Jonktemsjohren op an no dém fatalen 10. Mé vun de Krichsfurien, virun dénen Dir an d'Friemd hutt misse weichen, zu Schirbelen zerschloen.

Dé schwéieren Affer, dén démols der ganzer Groussherzoglecher Familjen durch eng haart awer klug iwerluecht Décisioun vun eiser onvergiésslecher Grande-Duchesse Charlotte operluecht gin ass, huet sech spéider als déi bescht Tromp eragestallt am grouse Spill em eis Onofhängegkét an eis Freihét.

An der Schoul vum batteren Exil, an derno am Feier an an de Flamen vu Rakéiten a Granaten, ass Ère Charakter geschmidd gin, sidd Dir préparéiert gin, fir déi schwéier Charge ze droen, déi elo op Er Schölleren geluecht ass.

De frenetesche Jubel, önnert dém Dir am September 1944 den Hémechtsbuedem erem betrueden hutt, huet Iech bewisen, datt d'Letzburger wuel verstaan haaten, wat Dir als hiren höchst gestallten Resistenzler — primus inter pares — fir d'Land gemaacht haat. Er Elteren, Monseigneur, eis nobel Grande-Duchesse Charlotte, an de Prenz Félix vu Letzeburg, hun Iech allzeit de rechteg Wé gewise.

Èr héich veréiert Mamm war et jo och, déi den 18. Januar 1919 gesoot haat : « Je vivrai la vie de

Mon Peuple dont je ne veux être séparée par aucune barrière. Jé partagerai ses joies et ses souffrances. » An ni ass é Verspriéchen méi wurtwirtlech agehale gin !

Altesse Royale, zenter datt Dir Iech aktiv um politische Liéwen vum Land bedélegt : am Conseil d'Etat, als Lieutenant-Représentant an elo als Grand-Duc hutt Dir bei all Ère Visiten, an all Eren sozialen a caritativen Bestriewungen gewise, datt Dir gesönnit sidd, Hirem gudd Beispill ze follegen.

Mir Mierscher soen Iech duerfir vu ganzem Härzen merci an mir schwieren Iech mat alle Letzeburger Patriot en hellegen Éd, an dém Géscht, wéi eise groussen Mierscher Dichter Nic. Welter et sou kategoresch ausgedreckt huet :

. . . a wann eng nei Gefor « Iech » drét,

Mir si berét

Mir halen nés mat Härz a Wölle stand.

De Mierscher Kanton ass e Landkanton. Eise Reichum ass de Buedem. De Buedem, den zenter Jahrtausenden, wéi nach haut, trotz Atomen an Moundrakéieten, trotz Iwermechaniséierung an Industrialiséierung elèng dat Onenthierlechst liwert fir d'Existenz vun der Menschhét : eis Nahrung.

Mir vum Land, Baueren an Arbechter, Geschäftsleit a Beamten sin trei Birger : trei zur Scholl, trei zum Land, trei zur Dynastie.

An haut önnerschreiwem mir mat béiden Hänn de Programm, dén Dir an Erer Trounried vum 12. November virgeluecht hutt, an dén eng gudd önneluecht Basis ass, op déer, a geschlossenem Zesummeschaffen vum Troun a Vollek eng glecklech Letzeburger Zukunft opgebaut ka gin.

Déi prägnant Devise « Ich dien » vun eisem Nationalheld, Jang de Blannen, dém sein Numm Dir, Monseigneur, an Éieren drot, verbonne mat der stolzer Devise vum Haus Nassau « Je maintiendrai » sin eis Garantie, datt Dir mat Hirer Altesse der Grande-Duchesse, sou wi Er héich veréiert Mamm iwert eis regéiere wöllt : mam Vollek, am Vollek a fir d'Volek.

Monseigneur, Mir empfangen et als e grousst Gleck, datt Dir an der Persoun vun der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte eng charmant an edelgesönnit Liewensgefährtin fond hutt, déi Èr ideal Gesönnungen an Ustriewungen mat Iech délt, an Iech allzeit tatkräfteg zur Seit stét.

Madame, Dir wösst wat fir eng Wal vun stolzer Fréd a frouer Begéschterung iwert d'Land geschloen huet, wéi 1953 eisen Ierwprenz Jean eng Kinikduechter hémbreucht huet, aus engem Nopesch- a Fröndesland mat dem mir Johrhonnerte lang op d'allerèngst verbonne waren, mat dem mir an all dèr Zeit Gleck a Fréd a Kreis a Léd zesammen erliewt haten.

Als Duechter vun enger a jidder Beziehung echt kinneklecher Mamm, déi wéi e strahlende Meteor opgange war iwer Belgien, déer Hirt Bild agraviéiert ass an d'Härzer net elèng vun eise belsche Frönn, an Dèr hire Charme iwer d'Grenzen eriwel geliicht hat bis an eist Land; als Duechter von esou enger Mamm ass et ké Wonner, datt Dir, Altesse Royale,

Iech a kurze Johren och bei bei eis agesponnen hutt an d'Härzer vu Grouss a Kleng, vu Reich an Arem.

Well, Madame, Dir sidd net nömmen vu baussen mä déif an der Séil eng Letzeburgerin gin. An ech därf mer erlaben op Iech unzewenden dén léiwe Saatz, dén senger Zeit eise grouss Staatsminister Pierre Dupong eiser Grande-Duchesse Charlotte zougeruff huet :

Madame, mir hun Iech gär !

Altesses Royales !

Mir sin iwerzegt, datt mir mat vollem Vertrauen an d'Zukunft kucke können. Zesummen mat eisen neien Soverains-en wölle mir schaffen um Wuelstand, un der Entwecklung an um Gleck vun eiser Hémecht.

Mir hoffen op eiser Herrgott, datt Hien de Friden an der Welt erhält, an datt och de klenge « Baby-Partner » vun de verénegten Natiounen sei Bausténchen kann erbeidroen zu enkem starken an énegen Europa. A mier bieden eiser Herrgott, datt Hien Iech e langen a glecklechen a friddleche Regnum schenke soll : an datt Hien seng mächtig Hand soll halen iwer eise Grand-Duc an eis Grande-Duchesse iwer eis ganz Groussherzoglech Familljen, iwert eis herzech Prenezkaner, an iwer eis léif Letzeburger Hémecht.

Vive eise Grand-Duc Jean !

Vive eis Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte !

Après l'allocution du bourgmestre le groupe « Vallée des sept Châteaux » présenta plusieurs danses folklorique avec le concours de l'harmonie de Mersch. Sous une pluie battante Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, suivis des personnalités, Se rendirent ensuite dans la salle des chevaliers de l'ancien château où Ils signèrent le livre d'or de la ville de Mersch.

Le bourgmestre présenta ensuite à Leurs Altesses Royales les membres du conseil communal. Le Président de la Chambre des Députés Leur présenta les députés du canton de Mersch, tandis que le Ministre de l'Intérieur Leur présenta les bourgmestres du canton.

En quittant l'ancien château, le couple grand-ducal passa à travers une haie d'honneur formée par les filles de l'école ménagère de Mersch.

La dernière partie de la visite officielle eut lieu ensuite dans la salle des fêtes de l'école communale richement décorée, où la chorale Sainte-Cécile présenta un programme de chansons luxembourgeoises avec le concours de l'harmonie de Mersch.

Le bourgmestre M. Eugène Schröder remit ensuite à Son Altesse Royale le Grand-Duc, en souvenir de Sa visite à Mersch, quatre monographies reliées en cuir sur l'histoire de la Ville de Mersch. Toutes les notabilités du canton défilèrent enfin devant le couple grand-ducal à Qui elles furent présentées par le bourgmestre M. Eugène Schröder.

Après une réception offerte en l'honneur des illustres hôtes, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent Mersch sous les ovations de la population.

LA VISITE OFFICIELLE A CAPELLEN

Le 28 mars 1965 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent Capellen.

C'est sous un soleil radieux que Leurs Altesses Royales arrivèrent à 15 heures devant le bâtiment de la Justice de Paix, acclamées par la population toute entière. A Sa descente de voiture le couple grand-ducal fut salué par M. Ernest Wurth, Commissaire de district et les membres du collège échevinal, tandis que la société de musique de Mamer exécutait le « Wilhelmus ». Le couple grand-ducal, Qui était accompagné de Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M^{me} Félix Meyers, dame d'honneur et le Major Germain Frantz, aide de camp, saluèrent ensuite M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Albert Bousser, Ministre des Transports, les membres de la commission de coordination, M. Jean Marx, Bourgmestre de Mamer, et M. Julien Mersch, Juge de Paix. Les cloches se mirent à sonner à toute volée tandis que des salves d'honneur furent tirées par une batterie d'artillerie.

Le couple grand-ducal Se dirigea ensuite vers le monument aux morts où étaient alignés les portedrapeau des mouvements de résistance, des anciens combattants, des associations patriotiques et des sociétés locales. Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au pied du monument tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national.

Après cette cérémonie les membres du conseil communal de Mamer ainsi que les bourgmestres et les députés du canton de Capellen furent présentés à Leurs Altesses Royales Qui prirent alors place sur une estrade érigée devant l'église.

M. Jean Marx, Bourgmestre de Mamer, prononça une allocution de bienvenue dont nous reproduisons le texte ci-après :

Altesses Royales,

Excellenzen,

Dir Hären Deputéierten a Burgerméschterkollegen,

Dir Dammen an Dir Hären,

Joer fir Joer kommen Dausende vun Touristen an onst Land. Wann een no hirem Tour frét, wéi et hinnen bei ons gefall h uet, kritt é meeschtens zur Äntwert : « Mir si gären zu Letzeburg, an dat, trotzdem dir keng Wonner ze weisen hutt. Et ass esou gemittlech bei iech, d'Leit sin esou opgeschlossen, d'Liewen ass schéin am Ländchen. Mir hun et gär. »

Mir sin houfreg, déi Léift vun de Friemen ze konstatéieren, ewell mir sin och frou mat eisem Land. Mais eis Léift zum Land ass bereichert durch e Faktor, dé bei de Friemen nit matspillt, an dat ass d'Léift zur Hémecht, « déi mir esou déif an onsen Hierzer droen ».

A wann d'Letzeburger « Hémecht » soen oder denken, da schléissen sie domat an, nit nemmen d'Land an seng Leit, mais och ons Dynastie, onst Herrscher-

haus, onse Groussherzog, ons Groussherzogin, an hir Familjen.

Méi wéi émol an déne leschten honnert Joer guew et Momenter, wou d'Dynastie an d'Geschicht vum Land identesch woren. Ké Wonner, datt am Fillen an am Denken vum Vollek, Dynastie a Land enk mat enén verbonne sin.

Dat ass virun allem, Monseigneur, de Mérite vun Èrer veréierter Mamm, onser onvergiesslecher Groussherzogin Charlotte, Déi während bal 46 Joer eng äusserst gescheckt Souveraine fir ons Hémecht war.

Wéi am November 1964 eis Landesfürstin sech zereckgezunn huet, du hun am Letzeburger Land d'Hierzer voll Vertrauen an voll Sympathie Iech, Altesse Royale, entgéint geschloen: Dir wart dach de Jong vun enger Souveraine, Déi an hirer Regierenszeit iwer all Kritik stong, Dir wart e Prenz, dén hei am Land gebuere an grous gi wor, dén am Exil öm d'Hémecht gebaangt huet, dén als Landeschef vun de Scouten, dén als Vertrieeder vun onsem Land am Comité olympique international et verstaan huet, sengen Obligatiounen op eng digne Art a Weis nozekommen.

Als erbgroussherzoglecht Puer huet Dir, Kineklech Altessen, bei zahlreichen Visiten an Heimer, a Fabriken, bei villen Veranstaltungen an Ereignesser Èrt Interesse fir d'wirtschaftlecht an d'kulturellt Liewen vum Land enner Beweise gestallt.

Ech erënneren speziell un é Geste, dén Dir als jong bestueten ierwgroussherzoglecht Puer gesat hutt: op groussemiddeg Art a Weis hutt Dir dat Geld, wat zesummegebroen wor, Iech en Hochzeitscadeau ze kafen, der Kannerklinik zu Letzeburg geschenkt, an domadden manifestéiert, wohin Èr Sympathien weisen.

Altesses Royales! Déi Kantonstournée, déi Dir elo am Begreiff sit ze absolvéieren, ass eng Manifestatioun vun Èrem Well, Land a Leit nach besser kennen ze léieren. Wann ech gudd ennerriicht sin, ass dat déi éischt Tournée hirer Art, déi e Letzeburger Herrscherpuer ennerhóllt.

Ère Wé huet Iech haut no Cap-Capellen gefouert, dem Benjamin önnert de Kantonszentren.

Erlabt mir, Altesses Royales, Iech am Numm vum ganzen Kanton Merci ze soen fir déi Eier, an Iech ze gratuléieren fir déi gleckleche Initiative, déi Iech an all Kanton féiert.

De Kanton Capellen huet, landschaftlech a wirtschaftlech gesin, neischt Extra'es ze bidden

Hie leit op der Grenz no Belgien hin, a schirmt den Zentrum vum Land of géint d'Friemt. Vun sengem Rébiere aus, e puer Kilometer vun hei, könne mir gesin: Tir vun Arel a vu Letzeburg, d'Schmelzen vun Esch an d'Bierger vum Éisleck.

Mir huelen Dél un allem, an déi Undélnahm huet d'Bevölkerung vum Kanton obgeschloss gemat a

waakreg: Grad de Capellener Kanton huet dem Letzeburger Land eng Rei markant Politiker geschenkt, ewéi d'Generaldirekteren Braun a Kirpach, den Staatsminister Pierre Dupong, d'Ministeren Braunhausen Nicolas, Michel Rasquin, Nicolas Margue, Victor Bodson, François Simon. D'Léift zur Hémecht wor fir sie eng Verpflichtung, sech mat all hiren Kräften an den Dengscht vum Land ze stellen.

Altesse Royale! Déer Opfaassung huet Dir och an Èrer Trounried vum November 1964 Ausdrock gin: dem Land mat Hingebung de dengen, mat all dénen zesummeschaffen, déi d'Wuel vum der Allgemeinheit sichen a réaliséieren wellen. Sitt es secher, Altesse Royale, datt Dir emmer op dém Wé Beréwellekét an d'loyal Matarbecht vun der Bevölkerung vum Capellener Kanton fanne werd, fir datt Ère règne eng Period vu Gleck an sozialem Fridden get.

La cérémonie à Capellen prit fin avec l'interprétation d'un chant par la chorale Ste-Cécile de Cap-Capellen. Sous les ovations très chaleureuses de la population le cortège officiel quitta Capellen en direction de Mamer, où le couple grand-ducal fut également l'objet de chaleureuses acclamations de la part de la population massée devant la maison communale et auxquelles Il répondit, très souriant, par des gestes de la main.

Après l'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale par l'harmonie de Mamer, une manifestation populaire eut lieu au cours de laquelle des textes furent récités par des groupes d'élèves des onze communes du canton de Capellen. Ces textes, illustrés et écrits sur parchemin, furent offerts en cadeau au couple grand-ducal. Monsieur le Bourgmestre Jean Marx offrit ensuite comme cadeau à Leurs Altesses Royales un tableau, œuvre de l'artiste Mars Schmit, représentant une vue de Mamer.

Après avoir signé le livre d'or à la maison communale, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Se rendirent à la salle des fêtes de la nouvelle école où les personnalités cantonales Leur furent présentées. Sur le parcours vers l'école les illustres visiteurs furent applaudis par la population. Les écoliers, formant une haie d'honneur, agitaient gaiement des drapelets aux couleurs nationales.

Pendant la réception à la salle des fêtes, l'harmonie de Mamer donnait un concert de mélodies luxembourgeoises.

Le couple grand-ducal prit enfin congé des différentes personnalités avant de prendre place à bord de la voiture pour rentrer à Colmar-Berg. Tout comme au cours des précédentes visites aux différents chefs-lieux de canton, Leurs Altesses Royales furent très touchées des nombreux témoignages d'attachement et d'estime dont Elles furent l'objet une fois de plus à l'occasion de Leur visite à Capellen et à Mamer.

La Fusion des Exécutifs Européens

Le 2 mars 1965 a eu lieu à Bruxelles une importante session des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique au cours de laquelle les Conseils sont parvenus à un accord sur toutes les questions restant en suspens dans le domaine de la fusion des Commissions de la CEE, de la CEEA et de la Haute Autorité de la CECA d'une part, et des Conseils de ces Communautés, d'autre part.

Le problème qui avait fait l'objet de l'essentiel des débats des Conseils au cours de cette session a été celui des compensations politiques et matérielles à accorder au Grand-Duché de Luxembourg pour le départ de la Haute Autorité de la CECA.

On se souvient que lors de la session précédente des Conseils, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, s'était engagé à communiquer vers la mi-février aux autres pays de la Communauté les dernières propositions luxembourgeoises pour régler le problème de l'implantation qui se posait à l'occasion de la fusion de certaines institutions des Communautés.

Ces propositions luxembourgeoises furent communiquées le 16 février sous forme de mémorandum à nos partenaires du Marché Commun.

Quelle était la signification des propositions luxembourgeoises sur les institutions européennes dans la perspective d'une fusion ?

Il y avait dans le mémorandum luxembourgeois trois éléments qu'il fallait distinguer.

En premier lieu, le Gouvernement luxembourgeois avait formulé un certain nombre de propositions formelles pour la période définitive du regroupement d'institutions, d'organes et de services qui suivrait la fusion. On était parti de l'idée qu'il fallait trouver une solution organique groupant autour de centres de gravité c'est-à-dire d'institutions et d'organismes politiques et économiques, des ensembles administratifs cohérents.

Dans le cas du départ des institutions propres à la Communauté du Charbon et de l'Acier, il fallait tout d'abord maintenir au Luxembourg des activités d'institutions spécifiquement politiques. A ce titre, le Gouvernement luxembourgeois avait accepté qu'un certain nombre de sessions du Conseil des Communautés européennes c'est-à-dire du Conseil unique après la fusion, soit tenu à Luxembourg. Pour donner à ces sessions un caractère d'automatisme et de stabilité, elles furent liées à une période déterminée de l'année.

D'autre part, le mémorandum rappelait qu'un accord avait déjà pu se dégager entre tous les Gouvernements des Etats membres sur le maintien à Luxembourg du Secrétariat Général de l'Assemblée parlementaire européenne et de ses services.

Par ailleurs, le Gouvernement luxembourgeois avait proposé que tous les organismes à caractère juridictionnel ou arbitral qui relèvent des Traités de

Rome et de Paris ainsi que des accords d'association et d'autres, fussent concentrés à Luxembourg autour de la Cour de Justice des Communautés européennes. — On y rattachait la proposition de grouper également à Luxembourg les services de la CECA et du Marché Commun, qui sont chargés de l'application et du contrôle des dispositions relatives aux règles de concurrence. Une décision en ce sens ne devait pas, de l'avis du Gouvernement luxembourgeois, préjuger la création d'un Office autonome qui serait créé pour ces matières, comme le proposaient certains Etats membres.

Les demandes luxembourgeoises contenaient également un « pivot » de nature bancaire et financière. Celui-ci avait amené le Gouvernement à demander le rassemblement à Luxembourg, autour de la Banque européenne d'investissement, des services d'intervention financière de la Haute Autorité de la CECA, des services du Fonds européen de développement et de certains autres services, notamment ceux qui sont chargés d'opérations de placement et de prêt. Dans la même optique, le Gouvernement avait demandé que des comités qui traitent des problèmes financiers, et en premier lieu le Comité monétaire, puissent se réunir à Luxembourg. Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas demandé le transfert du F.E.O.G.A. comme tel, en tant qu'instrument budgétaire de la politique agricole.

Enfin, dans le souci de maintenir à Luxembourg un nombre de fonctionnaires qui serait sensiblement égal aux effectifs actuellement implantés dans cette ville, le Gouvernement luxembourgeois acceptait les propositions qui avaient été élaborées par les Représentants Permanents pour transférer ou maintenir à Luxembourg certains services administratifs, à savoir

— les services de la statistique des Communautés; le service de la mécanographie; l'Office des publications; l'Office commun des ventes; le service des traductions à moyen ou à long terme; le service hygiène et sécurité du travail des traités CEE et CECA;

— certains services d'Euratom et notamment la direction générale de la diffusion des connaissances; protection sanitaire; direction contrôle et sécurité.

Ces services administratifs représentent en tout environ 750 fonctionnaires.

En second lieu, les propositions luxembourgeoises concernaient des dispositions à titre transitoire.

Elles consistaient à demander le maintien à Luxembourg jusqu'à la fusion des traités d'un ensemble administratif réduit, chargé de la mission d'exécuter les dispositions spécifiques du Traité de Paris. Ainsi serait assurée l'exécution normale et sans perturbation du Traité CECA par les hommes qui appliquent ce traité depuis des années et qui détiennent une grande expérience dans ce domaine.

Cette demande se fondait d'une part sur l'intérêt tout particulier que le Gouvernement luxembourgeois

se doit de porter au fonctionnement de la CECA, la structure économique du Grand-Duché étant axée sur la sidérurgie. D'autre part, les propositions luxembourgeoises visaient à assurer que le départ de services de la CECA et l'arrivée de nouveaux services se fassent d'une manière graduelle et synchronisée.

En troisième lieu, le mémorandum évoquait le secteur de l'énergie ou celui de la politique sociale sans les incorporer dans les propositions du Gouvernement luxembourgeois.

C'est sur la base du mémorandum présenté par le Gouvernement luxembourgeois que les Conseils de la CEE et de la CEEA, au cours de leur session du 2 mars 1965, étaient parvenus à un accord dans le domaine de la fusion des Exécutifs européens.

D'après le communiqué publié à l'issue de la session des Conseils, il a été convenu de ce qui suit :

1. Les villes de Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg continuent comme par le passé à constituer les lieux d'implantation provisoire des Institutions des Communautés.

2. Le Conseil des Communautés se réunit à Luxembourg au cours des mois d'avril, de juin et d'octobre.

3. a) La Cour de Justice des Communautés Européennes reste implantée à Luxembourg.

b) Siégeront également à Luxembourg les organismes juridictionnels et quasi-juridictionnels, y compris ceux afférents à l'application des règles de concurrence, existants ou à créer en application :

- des Traités C.E.C.A., C.E.E. et C.E.E.A.;
- de Conventions entre Etats membres dans le cadre des Communautés;
- de Conventions entre les Communautés et les Gouvernements des Etats membres d'une part, les pays tiers d'autre part.

4. Le Secrétariat de l'Assemblée et ses services restent implantés à Luxembourg.

5. a) La Banque Européenne d'Investissement est installée à Luxembourg où se réunissent ses organes directeurs et où s'exerce l'ensemble de ses activités.

Cette décision vise en particulier :

- les développements des activités actuelles et notamment de celles visées à l'article 130 du Traité instituant la C.E.E.;
- l'extension éventuelle de ces activités à d'autres domaines;
- les nouvelles missions qui seraient confiées à la Banque.

b) Les services d'intervention financière de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sont implantés à Luxembourg.

Ces services comprennent la Direction générale du Crédit et des Investissements et la comptabilité du prélèvement.

c) Les Gouvernements des Etats membres sont disposés à implanter ou à transférer à Luxembourg d'autres organismes et services commu-

nautaires, particulièrement dans le domaine financier, pour autant que le bon fonctionnement desdits organismes et services soit assuré.

A cette fin, ils invitent la Commission à leur présenter chaque année un rapport sur la situation existante en ce qui concerne l'implantation des organismes et services communautaires et sur les possibilités éventuelles de prendre, tout en assurant la bonne marche de la Communauté, de nouvelles mesures dans le sens de la déclaration ci-dessus.

6. Un bureau de liaison entre la Commission et la Banque Européenne d'Investissement sera installé à Luxembourg notamment pour faciliter les opérations du F.E.D.O.M.

7. Le Comité Monétaire se réunit à Luxembourg et à Bruxelles.

8. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la C.E.C.A., les Gouvernements des Etats membres ont invité la Commission à assurer d'une manière graduelle et coordonnée le déplacement des services en procédant en dernier lieu au transfert des services de gestion du marché du charbon et de l'acier.

9. Enfin, les Gouvernements des Etats membres ont confirmé le transfert ou le maintien à Luxembourg de certains services des deux Commissions et de la Haute Autorité.

Les Représentants Permanents ont été chargés de la mise au point de ces décisions et de préparer la poursuite de la procédure engagée.

*

Le 25 mars 1965, au cours de la séance du Parlement Européen à Strasbourg, consacrée notamment à l'activité des Conseils des Communautés Européennes, M. Couve de Murville, Ministre français des Affaires Etrangères, Président des Conseils des Communautés, a fait un exposé sur certains événements majeurs qui ont affecté plus particulièrement le développement et l'avenir des Communautés Européennes à savoir : la poursuite de la mise en œuvre du Marché Commun et notamment les décisions prises dans le domaine agricole; les développements intervenus dans les relations extérieures de la Communauté et enfin les problèmes institutionnels.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le passage de l'exposé de M. Couve de Murville consacré aux problèmes institutionnels :

Il me reste, Monsieur le Président, à vous parler des décisions prises ou envisagées dans le domaine institutionnel. Les Conseils ont consacré à ces problèmes une large partie de leur activité pendant l'année écoulée. Je me réfère tout particulièrement à la fusion des institutions communautaires. Mon prédécesseur à la présidence des Conseils a informé vos représentants à plusieurs reprises de l'état de ces travaux et des difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés.

Je dirai tout d'abord qu'à propos de la fusion, les

Conseils ont été saisis d'un certain nombre de propositions de différentes délégations, qui visent à renforcer le rôle de votre Assemblée dans plusieurs domaines et notamment dans celui des procédures budgétaires.

Certaines de ces propositions ont pu être acceptées. Sur d'autres, un accord unanime n'a pas été obtenu. Les Conseils ont décidé de continuer à étudier cette question. Dans le cadre de leurs prochains travaux sur la fusion des Communautés elles-mêmes, ils examineront tout particulièrement les aspects de ce problème qui touchent à la politique agricole commune.

Dans l'ensemble, votre Assemblée connaît les progrès accomplis sur la voie de la fusion des Institutions communautaires. Elle avait donné un avis sur le projet présenté en son temps par le Gouvernement néerlandais. Au cours de cette année, elle s'est penchée à nouveau à différentes reprises sur ce problème et en a délibéré. Les Conseils ont tenu compte de ces délibérations.

Après avoir mis au point un projet de traité relatif à la création d'un Conseil unique et d'une Commission unique des Communautés européennes, nous nous sommes attachés à rechercher des modalités d'application de cet accord qui permettent de maintenir la ville de Luxembourg comme un lieu d'implantation d'une partie importante des Institutions, ce qu'elle est depuis 1952.

Nous avons pu aboutir sur ce point à un accord satisfaisant même s'il comporte, comme tout accord de ce genre, des sacrifices et des concessions de part et d'autre.

Plutôt que de vous décrire dans les détails le contenu de cet accord, qu'au surplus vous connaissez bien, je me bornerai à deux observations sur sa portée : tout d'abord, nous n'avons pas entendu régler le problème, qui reste ouvert, du siège de la Communauté, mais nous avons confirmé que les villes de Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg continuent, comme par le passé, à constituer les lieux d'implantation provisoire des Institutions des Communautés. En second lieu, et dans ce cadre, nous

nous sommes attachés à dégager une solution compatible avec le bon fonctionnement des Communautés.

Il nous reste maintenant à mettre au point les textes juridiques. Ce travail est sur le point d'être terminé et nous pourrions procéder le 8 avril prochain à la signature du nouveau traité.

Je voudrais à ce sujet, si vous me le permettez, adresser un appel à tous les membres de cette Assemblée pour qu'ils s'efforcent, au sein de leurs Parlements respectifs, de tout mettre en œuvre pour que ce traité obtienne le plus rapidement possible la ratification des Parlements de nos six pays, de sorte que la mise en place des nouvelles institutions puisse avoir lieu dans les meilleurs délais.

Mesdames, Messieurs, je voudrais, en terminant, souligner l'importance pratique et politique de cette réforme institutionnelle. Non seulement, elle va assurer à nos institutions une efficacité accrue, et à nos Communautés une meilleure coordination de leurs activités pour le moment, mais elle constitue la première étape indispensable sur la voie d'une opération de plus grande envergure et d'une toute autre portée, à savoir la fusion des Communautés elles-mêmes.

Nous sommes convaincus que les raisons historiques qui expliquent l'existence de trois Communautés distinctes ont aujourd'hui perdu une grande partie de leur valeur. Le succès même de la construction européenne nous permet d'envisager la création d'une seule Communauté appelée à étendre sa compétence à l'ensemble de l'économie de nos six pays. Nous ne nous cachons d'ailleurs pas qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, pour la réussite de laquelle nous escomptons la coopération fructueuse de votre Assemblée, ainsi que de toutes les institutions communautaires.

En conclusion, les résultats obtenus au cours de l'année écoulée et tout particulièrement les accords en matière agricole et la fusion des institutions constituent des signes encourageants pour l'avenir de notre Communauté. Ils ouvrent des perspectives pour de nouveaux progrès dans la direction de l'unité européenne.

Quelques aspects de l'Économie luxembourgeoise

Extraits de l'exposé de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale, devant la Chambre des Députés

Le 23 mars 1965 M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale, a déposé à la Chambre des Députés, au cours des débats budgétaires concernant le Ministère de l'Économie Nationale, le texte de son exposé traitant des principaux problèmes économiques luxembourgeois.

Nous reproduisons ci-après quelques passages essentiels de cet exposé consacrés plus particulièrement au secteur de l'industrie et à l'application de la loi-cadre en 1964 à la situation économique et 1964 et aux perspectives pour 1965.

Le secteur de l'industrie et l'application de la loi-cadre

La technique budgétaire

Dans les derniers temps, l'activité du service s'était concentrée sur les questions relatives à l'exécution du programme visant l'élargissement du secteur industriel de l'économie, notamment par l'installation d'entreprises nouvelles régionalement dispersées. Les crédits budgétaires, maintenant regroupés sous l'article 1033 du projet 1965, ont été dans une très large mesure utilisés à cette fin.

Pour l'année 1965, le crédit de 53 millions inscrit à l'article 1033 est déjà largement entamé par des engagements antérieurs dont les parts résiduelles restent à liquider. Une provision de 8 millions de francs y est cependant incluse au profit d'une reconversion industrielle d'envergure. Une certaine marge demeure non-engagée et est disponible pour des interventions dans le secteur de la petite et moyenne industrie. En 1964, relativement peu des ressources budgétaires de cet article ont été affectées en faveur d'entreprises existantes, aux fins esquissées ci-dessus. Il s'agit à peine d'un million de francs. Il est vrai que par rapport aux années antérieures la loi-cadre a joué dans une plus large mesure un rôle de relèvement. Néanmoins la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas, lorsque les engagements en cours auront été honorés, c'est-à-dire surtout à partir de l'exercice 1966, réorienter dans une certaine mesure, la destination et l'affectation des ressources budgétaires et envisager à encourager les investissements dans les recherches et les mises au point industrielles pouvant se poser chez nous.

Il convient de signaler que l'action du Ministère, consistant à accorder une aide financière assez substantielle à la formation professionnelle accélérée (s'opérant dans les entreprises et par les soins de celles-ci), n'a guère connu auprès des firmes existantes de grand succès. Cela tient sans doute, en partie tout au moins, au fait que les circonstances et la pénurie de main-d'œuvre n'ont permis que des embauchages isolés, de sorte que les aides possibles devenaient peu importantes en chiffres absolus. Les allocations budgétaires réalisées ont essentiellement profité aux usines nouvellement installées.

A l'article 1034, une augmentation de crédit de 200.000 francs est prévue au profit de l'Office Lu-

xembourgeois pour l'accroissement de la Productivité.

Cet organe de statut privé, groupant sur une base paritaire des représentants des chambres et organisations professionnelles du patronat et du salariat, fait des efforts louables et méritoires pour vulgariser progressivement les idées de productivité, de rationalisation et de coopération professionnelle, dans les entreprises aussi bien que dans les branches économiques. Des programmes d'informations générales et de formation des cadres sont régulièrement mis au point et réalisés. L'Office peut établir ou faire établir des diagnostics sur des situations données, proposer des mesures et consulter des entreprises dans leur exécution.

La mission de l'Office Luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, placée par ailleurs sous la supervision de mon Ministère, est des plus utiles à un moment où l'économie est au centre des discussions.

Illustration de certaines actions

Comme affaires nouvelles dans le domaine de l'expansion industrielle, on peut citer le projet d'installer à Steinfort une entreprise qui, bien qu'étant d'une certaine envergure, n'entraînera cependant pas des tensions sur le marché de l'emploi.

L'entreprise à capitaux pressentie, travaillant essentiellement pour l'exportation, donnera des possibilités d'utilisation et donc de valorisation de demi-produits fabriqués dans le pays. Les négociations avec le groupe industriel intéressé sont sur le point d'être terminées et il y a des chances sérieuses de réalisation.

La commune de Steinfort obtiendra ainsi un regain d'activité industrielle, après avoir connu bien des vicissitudes au cours des 30 dernières années. En outre, un problème de pollution des eaux qui dans le passé a suscité des controverses parfois virulentes, trouvera une solution définitive. A cet égard, les mesures nécessaires viennent d'être décidées et ne vont pas tarder à être mises en œuvre.

D'autre part, le Ministère examine actuellement un projet concernant l'implantation d'une entreprise industrielle dans le haut nord du pays, à Troisvierges. Il s'agit là encore d'une des régions où un projet

d'industrialisation pourrait être réalisé au grand profit de la contrée.

Un problème de développement industriel ou de création d'activités additionnelles se pose encore dans l'une ou l'autre région déterminée du pays. Il semble bien, à cet égard, qu'il faille procéder avec une certaine prudence et apprécier des projets soumis dans un sens sélectif, afin d'utiliser dans les meilleures conditions et dans le plus grand intérêt général le potentiel en main-d'œuvre dont nous pouvons disposer.

Le Ministère se trouve par ailleurs confronté à Wiltz avec un problème spécial de reconversion industrielle.

Il est indispensable, en effet, de veiller à la stabilisation et au renforcement des unités de production qui ont pris la relève de l'ancienne tannerie.

C'est dire toute l'importance avec laquelle il y a lieu de traiter les problèmes régionaux.

L'action régionale ne doit pas seulement se développer dans les régions périphériques, à activité agricole prédominante, mais aussi dans les régions industrielles en déclin, là où se manifeste une déficience, un goulot d'étranglement. Cette conception est conforme aux idées et aux suggestions consignées dans trois rapports d'experts de la CEE en matière de régionalisme.

L'action régionale ne s'épuise cependant pas en des actions stimulatrices du Ministère de l'Economie Nationale. Une coordination entre différents Ministères est à promouvoir, puisque les aspects de la main-d'œuvre et de l'infrastructure (aménagement et réseau de transport p. ex.) sont fondamentaux.

Dans la conception d'ensemble il ne faut pas oublier les possibilités qu'aura la Moselle canalisée et le futur port de Mertert.

La carte géographique des pôles de développement a été enrichie puissamment par ces nouvelles données.

La politique d'industrialisation

Abstraction faite de la conjoncture, qui selon le cas et à des degrés divers peut comporter un freinage ou une accélération de certaines mesures, la question de la structure économique et industrielle pose des problèmes pratiquement permanents. Il ne saurait être question de marquer délibérément un coup d'arrêt. A des mesures d'expansion quantitative en surface, devrait maintenant suivre une action qualitative, un travail en profondeur susceptible de consolider et de faire progresser ce qui existe de sain et viable, d'ancien ou de nouveau et d'améliorer dans la mesure du possible les conditions générales de développement de l'économie nationale.

Cette réflexion conduit à penser qu'il y a encore de la place, dans la vie industrielle du pays, pour un éventail de mesures économiques. A titre d'exemple, on doit songer à faciliter la mobilisation de capitaux d'investissement et à combler certaines lacunes dans l'organisation du crédit industriel. L'essentiel est de diriger le coup d'œil vers l'avenir.

La politique d'expansion économique doit être poursuivie, mais doit s'articuler sur plusieurs données :

- nécessité de diversifier la production;
- recherche d'un équilibre et d'une certaine complémentarité;
- renforcement de la compétitivité des entreprises;
- mise en œuvre de la production des nouvelles unités de production;
- prise en compte et amélioration des possibilités du marché de l'emploi;
- nécessité de continuer une politique anti-inflationniste;
- introduction de programmes prévisionnels d'ordre indicatif à court et à moyen terme.

La nécessité de poursuivre l'expansion dans des conditions d'équilibre et de stabilité, imposera une politique économique à la fois sélective, prudente et efficace.

La mise en œuvre des programmes de production des usines nouvellement établies nous documentera sur leur orientation et leur développement et nous éclairera sur les besoins de main-d'œuvre.

Le goulot d'étranglement dû au manque de main-d'œuvre surtout qualifiée demandera une vigilance particulière et nécessitera une admission généreuse de travailleurs étrangers et une mobilisation intensive des réserves potentielles du pays.

La politique d'industrialisation doit obéir, en outre, à trois autres impératifs :

- solution de l'un ou l'autre problème régional;
- instauration d'une cohérence accrue entre les unités de production et établissement de liens de complémentarité;
- sélectivité et préférence pour l'installation d'entreprises de finissage, hautement techniques et spécialisées.

Le renforcement du potentiel économique et la croissance équilibrée requièrent le traitement adéquat de l'épargne dont la canalisation vers des investissements productifs doit être facilitée. Les facilités et la persuasion doivent s'adresser à l'épargne individuelle qu'il s'agit de défendre contre l'inflation.

Il s'y ajoute — la Chambre du Travail, dans son avis sur le budget, y a insisté longuement — la nécessité de diversifier l'économie et de favoriser les investissements sur un plan technique et scientifique. On peut cependant faire état d'ores et déjà de certaines réalisations et projets sous ce rapport.

Je citerai à cet égard plusieurs faits :

- l'aspect technique et scientifique de plusieurs grandes unités de production;
- l'installation définitive des laboratoires de recherche de Goodyear dans sa division à Colmar-Berg;
- l'implantation de la S. A. TECHNICON, société de recherche scientifique de renom dans l'analyse chimique et biologique;
- les pourparlers en cours avec une entreprise de moyenne envergure, qui se propose de mettre en œuvre des programmes de production et de recherche en physique;

— l'usage plus généralisé du procédé L.D.A.C. dans la sidérurgie;

— le très intéressant développement des dépôts de brevets d'invention pour les nouvelles sociétés américaines.

Les idées du Ministère de l'Economie Nationale peuvent encore être mises en œuvre lors des avis que mes services fournissent à l'occasion de projets d'investissements, objets d'une demande de crédit d'équipement dont l'octroi relève de la compétence du Ministre du Trésor.

Il y a certainement là une collaboration intéressante entre deux Ministères concernés.

Fonctionnellement parlant cependant, j'estime que le problème est à repenser. La stimulation et l'action correctrice en matière économique devraient, en effet, intervenir à partir d'un centre de direction et de conception.

L'application de la loi-cadre en 1964

Comme un rapport étendu à part sur l'application de la loi du 2 juin 1962 a été présenté à la Chambre, je me bornerai à fournir dans cette partie de mon discours quelques éléments essentiels, afin de vous permettre une vue globale.

Tout d'abord on retiendra la rapidité de l'instruction par la commission spéciale et la fréquence des avis. Le mécanisme étant bien huilé actuellement, la décision ministérielle peut intervenir rapidement. 33 décisions ont été prises en 1964, ce qui dépasse celles prises en 1963 d'une bonne dizaine.

La Commission spéciale a été sollicitée dans quelques cas d'émettre un avis sur la valeur économique et technique de projets d'investissements à propos desquels aucune aide formelle au titre de la loi-cadre n'était demandée au moment de la saisine.

Je suis personnellement favorable à cette extension en fait d'une commission dont l'expérience et le rôle d'analyse et de conseil rendent des services appréciables dans la phase préparatoire et de mise au point, et donc à un moment où l'orientation et la stimulation peuvent intervenir le plus efficacement.

Je me bornerai pour analyser l'importance des investissements à extraire du rapport écrit quelques données significatives.

Par secteur et par valeur, les investissements déclarés dans 39 requêtes se répartissent de la façon suivante :

Industrie	755.336.000 fr, soit 92,9%
Artisanat	17.482.000 fr, soit 2,2%
Commerce-Services	22.557.000 fr, soit 2,8%
Hôtellerie	17.500.000 fr, soit 2,1%

Pour l'Industrie le progrès est de 491.270.000 fr par rapport à 1963;

pour l'Artisanat il est de 14.172.000 fr. Par contre il y a une régression de 8.000.000,— fr pour le Commerce et l'Hôtellerie.

Les montants d'aide, à la suite de 33 décisions d'octroi, se chiffrent à 12,3 millions de francs.

Les pourcentages par secteur sont les suivants :

— Industrie	81,2%
— Artisanat	2,3%
— Commerce	10,5%
— Hôtels	6 %

Ces données chiffrées sont à enregistrer avec les tempéraments suivants :

- 2 cas de garantie de l'Etat ne sont pas pris en compte;
- 2 cas d'application de l'article 8 de la loi ne peuvent donner à évaluation en l'état actuel des choses;
- il en va de même de 5 cas de dégrèvement fiscal au titre de l'article 7 de la loi-cadre;
- le bénéfice de droit découlant de l'article 6 de la loi, en cas d'investissements productifs et sociaux, ne peut être évalué.

Quant à la répartition géographique des entreprises demanderesse, le tableau que je vous ai présenté dans le rapport écrit, donne de précieux enseignements.

Sur 36 entreprises, 17 sont situées dans les cantons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, ce qui documente suffisamment l'attrait de l'ambiance industrielle, la densité de la population, la proximité des centres et les avantages des moyens de communications.

La dispersion géographique n'est cependant pas négligeable, puisque 19 entreprises requérantes sont localisées dans les cantons autres que Luxembourg et Esch-sur-Alzette. Elle se répartissent comme suit :

Mersch	3
Capellen	3
Ettelbruck	2
Remich	2
Clervaux	2
Vianden	1
Diekirch	4
Redange	2
<hr/>	
Total	19

Le bilan économique que l'on peut tirer de l'application de la loi-cadre en 1964 permet de retenir plusieurs conclusions.

Elle a donné lieu à une certaine extension dans le secteur tertiaire.

Bien que le secteur hôtelier ne soit pas nommément visé à l'article 1^{er} de la loi, cette dernière a pu être appliquée grâce au biais légal de la notion d'entreprise commerciale.

Trois projets d'investissement, totalisant une valeur de 17,5 millions de francs, ont ainsi pu être encouragés. Une réflexion analogue s'impose dans le secteur artisanal, où 8 entreprises ont pu bénéficier du concours de la loi-cadre. Les chiffres que j'ai donné tantôt prouvent l'attrait plus puissant qui a été exercé en 1964 sur l'artisanat, tant pour ce qui est du nombre des établissements demandeurs que par rapport à l'importance des investissements.

Quatre entreprises du secteur commerce-services, bénéficiaires de la loi-cadre, se sont également signa-

lées par l'importance relative des investissements effectués.

Globalement on retiendra que sur 36 entreprises requérantes, 15 font partie du secteur tertiaire. Ce qui est commun aux projets d'investissement soumis, c'est le dynamisme, la volonté de dépasser des formes érigées, de s'adapter et d'aller plus loin.

La loi-cadre, à un cas près, a été appliquée à des entreprises existantes. Je note ainsi une volonté méritoire de renouveau, d'adaptation et d'expansion.

Les investissements en matière de recherches et d'ordre scientifique ont également profité de la loi-cadre.

La mission d'analyse économique de la commission spéciale, permet d'infléchir la loi-cadre en vue d'objectifs qui dépassent le court terme. Différents avis qui ont été fournis aux Ministres compétents ont eu trait les uns à ces projets de valorisation de nos rares ressources naturelles. D'autres avis ont pu examiner l'important arrière-plan économique de tel ou tel secteur et ont apporté ainsi un éclairage des plus utiles de l'évolution économique. Je cite notamment

L'évolution de la situation économique et vues sur l'avenir

Situation économique en 1964

En 1964 l'économie luxembourgeoise a été placée sous le signe d'un très vif développement de la demande globale.

C'est ainsi que les expéditions de produits sidérurgiques se sont accrues au rythme de 12% contre 0,3% seulement en 1963.

Les exportations luxembourgeoises dans leur ensemble pourraient avoir augmenté de 12% en volume et de 15% en valeur, étant donné le léger renchérissement des prix à l'exportation.

Quant à la formation brute de capital fixe, on peut noter que les dépenses d'investissement ont poursuivi en 1964 leur expansion au niveau des industries nouvelles et de la construction, tandis qu'elles ont été régressives dans l'industrie sidérurgique et minière. Les dépenses de consommation des administrations publiques ont continué de croître quoique à un rythme ralenti. Cette majoration des dépenses est due essentiellement à la révision des rémunérations des employés communaux — avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1962 —, à certaines extensions de cadre et aux adaptations successives des rémunérations et pensions à la hausse du coût de la vie.

Pour ce qui est des dépenses de consommation privée, on enregistre une progression plus rapide sous l'impulsion des faits suivants :

- l'augmentation substantielle des revenus des ménages;
- l'augmentation de l'emploi;
- les 2 adaptations des rémunérations à l'échelle mobile;
- la réforme du régime des pensions et des allocations familiales.

sous ce rapport le secteur de l'hôtellerie et la toile de fond touristique, le secteur des pâtes alimentaires, celui de la confection-textile et celui de l'imprimerie.

Ce maniement de la loi-cadre est destiné à faciliter davantage la clarté et la cohérence dans la vie économique.

Elle contribuera à donner au Gouvernement la possibilité de voir des cas d'urgence, de procéder d'une manière souple et sélective et de favoriser l'établissement de liens de complémentarité.

Instrument d'analyse et d'éclairage, la loi-cadre est appelée à permettre — ensemble avec d'autres mesures — les vues à moyen terme.

Pour en finir avec les idées maîtresses sur l'application de la loi-cadre, je note aussi son influence salutaire dans l'optique régionale, comprise dans un sens large.

Voilà, Messieurs, une série d'éléments que j'ai jugé opportun de relever et dont vous trouverez les détails dans le rapport écrit que j'ai eu l'honneur de vous transmettre in extenso.

Certains exemples illustrent assez bien la forte expansion des revenus disponibles : Ainsi, les importations d'automobiles, de postes de radio et d'appareils de télévision ont augmenté de 29%, 41% et 68%.

Quant à l'offre globale on peut constater en premier lieu une progression plus rapide de l'offre intérieure en 1964 qu'en 1963.

Le rythme de progression a été

- en sidérurgie de 13% par rapport à 1963,
- pour l'indice de la production industrielle de 9% par rapport à 1963,
- pour les produits minéraux non métalliques de 10% par rapport à 1963.

L'industrie chimique, celle des produits alimentaires et la branche « impression et édition » accusent également une augmentation du rythme d'accroissement.

Par contre, on a enregistré des déclinés d'activité dans les industries du minerai de fer, des pierres, des boissons et tabacs, des textiles, des chaussures, de l'habillement, du bois et de la transformation des métaux.

La production agricole a été légèrement régressive en 1964 par rapport à 1963, principalement à la suite de la sécheresse de l'été passé.

Sur la base des indications disponibles, on peut admettre que l'accroissement du produit intérieur brut à prix constant se situe entre 5 et 6%.

Les importations qui sont d'origine communautaire pour environ 90% ont également progressé notablement en 1964, car l'extension de la production sidérurgique va de pair avec les importations accrues de combustibles et de minerai.

En outre, les importations de certains autres biens ont augmenté sous l'influence de la forte pression exercée par l'amplification de la consommation privée.

Les perspectives de 1965

Les perspectives pour 1965 dépendent en grande partie de l'évolution du marché international de l'acier.

Sur la base des renseignements que je possède, on peut raisonnablement envisager deux éventualités :

— ou bien il y aura une légère régression de la demande en face de la pléthore de l'offre, notamment sur les marchés de grande exportation,

— ou bien la demande d'acier luxembourgeois continuera à évoluer à un niveau voisin de celui de 1963.

En retenant cette dernière hypothèse comme étant la plus probable, l'évolution du produit intérieur brut dépendra, avant tout, des perspectives d'activité dans les autres secteurs et notamment dans les industries nouvelles et l'agriculture.

La demande intérieure progressera vraisemblablement moins rapidement qu'en 1964, car l'expansion de la consommation privée et de la consommation publique marquera probablement un ralentissement en 1965.

Les dépenses de formation brute de capital fixe pourraient avoir une tendance à diminuer légèrement à la suite du fléchissement probable des investissements sous forme de biens d'équipement.

Il est peu probable que la production intérieure et les importations dépassent le niveau de 1964.

Une baisse des prix à l'exportation de l'acier dans le courant de 1965 pourrait amener une nouvelle détérioration de nos termes d'échanges.

Quant au marché du travail, les tensions persisteront, bien qu'on puisse escompter un certain relâchement.

En résumé, les perspectives économiques pour l'année 1965, sans être brillantes, ne sont pas mauvaises.

L'année 1965 ne sera pas une année de récession, mais le rythme d'accroissement antérieur ne sera probablement pas maintenu.

Vues sur l'avenir. Programmation

Le chapitre final de mon exposé est consacré à un inventaire et à quelques idées en matière de programmation, ce qui me permettra d'établir un lien avec mon intervention à la Chambre du 9 février 1965, faite en ma qualité de Ministre du Budget.

Mais avant de dire ce qu'il faut faire, voyons ce qui se fait et ce qui est possible de faire.

Le budget annuel des finances publiques, ses préparations, ses présentations fonctionnelle et économique, enfin ses analyses, imposent déjà un effort de vue globale, d'éclairage et des prévisions.

Dans une étape ultérieure, il sera certainement indiqué de dépasser les règles classiques et d'embrasser davantage l'avenir. Le budget gagnera à exécuter tranche par tranche un programme à moyen

terme approuvé, ce programme étant en quelque sorte la préfiguration d'un budget pluri-annuel du moyen terme.

La trilogie, économiquement inséparable — budget - projections - programmation — montre en réalité une pente rude qu'il convient de gravir certes avec courage, mais aussi avec prudence, en progressant petit à petit à l'aide des moyens réduits du bord.

Le budget fonctionnel et économique, auquel est consacré le volume II du budget, témoigne de ce souci. Le budget économique est un instrument de prévision à court terme et d'ordre conjoncturel, rendant possible l'étude des conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre ressources et besoins dans le courant d'une année. Il ne s'attaque pas aux problèmes de structure dont on a à connaître les plans ou les programmes économiques à long et à moyen terme.

Test de cohérence, le budget économique doit cependant jouer un rôle d'éclairage éminemment utile.

J'espère que mes services pourront franchir, l'année prochaine, l'étape d'approximation, pour que le budget économique, à l'instar des exemples étrangers, puisse fournir avec une clarté nécessaire l'analyse de ce que le budget des finances publiques indique en termes de chiffres.

Dans mon discours du 9 février 1965, j'avais déjà la possibilité de vous indiquer combien le rythme des travaux en la matière est imposé par celui des travaux qui se font sur un plan international.

Différents comités, notamment de la C.E.E., travaillent d'arrache-pied et les rapports nous affluent.

Ainsi le comité de la conjoncture et le groupe de travail « Budget Economique » confrontent régulièrement l'évolution à moyen terme.

Le groupe de travail pour la comparaison des budgets vient de sortir un document intéressant sur l'évolution budgétaire des pays de la C.E.E. de 1962 à 1965.

On peut d'ailleurs prévoir que les techniciens de ce groupe seront appelés à fournir des études particulières au comité de politique budgétaire, dont la création est plus récente.

Les travaux se précisent et deviennent plus concrets au niveau des trois groupes de travail, mis en route après le 14 avril 1964 à la suite de décisions importantes du Conseil de la C.E.E. et sous l'impulsion du vice-président de la Commission, M. Marjolin.

Des travaux importants se déroulent dans trois comités que vous connaissez :

- le comité des experts nationaux indépendants,
- le comité de politique économique à moyen terme,
- le comité de politique budgétaire.

Si je ne vous signale pas une pléthore de comités et groupes de travail pour documenter la dispersion des tâches, c'est pour vous démontrer l'effort patient qui doit être fait en permanence, pour arriver progressivement à apporter les éléments à la composition d'une vaste mosaïque.

Les travaux en cours dépassent la simple analyse et embrassent résolument des vues à moyen terme.

Le comité des experts nationaux indépendants vient de fournir conformément à son mandat un volumineux rapport de 200 pages sur les perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970.

Ce rapport sera mis à l'étude prochainement dans le comité économique à moyen terme qui a pour mission de confronter les politiques économiques des Six et de préparer un programme de politique économique à moyen terme pour la période quinquennale de 1965 à 1970.

Ce dernier comité est en train de se fixer un programme de travail fort étendu qui s'articule schématiquement comme suit :

- orientations fondamentales et objectifs centraux,
- analyses des conditions et possibilités de la croissance,
- développement harmonisé des conditions de production,
- évolution et orientation en matière de revenus et de financement,
- les politiques de structures en matière sectorielle et régionale,
- les relations économiques avec le reste du monde.

Quant au comité de politique budgétaire, trois principes sont d'ores et déjà admis :

- analyse des grandes lignes des budgets nationaux, du détail chiffré et de l'évolution budgétaire effective suivant un calendrier fixe;
- communication de données budgétaires au comité de politique économique à moyen terme suivant les grandes catégories de dépenses dont des évaluations jusqu'à 1970;
- élaboration d'un schéma de présentation uniforme des budgets.

Je viens d'énumérer seulement les têtes de chapitre. Les études globales à mener s'avèrent complexes et laborieuses. Il en résultera un effort soutenu de collaboration et de confrontation.

L'essentiel est — tant sur le plan économique que budgétaire — que les projecteurs dans la Communauté soient braqués résolument vers l'avenir qu'il s'agit d'explorer à moyen terme.

C'est l'ensemble de cette mécanique en mouvement qui nous demandera l'effort de collaborer et de marcher dans la direction prise.

Le rapport intérimaire des experts indépendants consacre aussi des chapitres au Grand-Duché. Les

données fournies sont en instance d'examen, de sorte que je ne puis anticiper et les faire d'ores et déjà miennes.

Nos experts auront à revoir les hypothèses à la base des projections, les données sur la population active, l'évolution de l'emploi par secteur et l'inévitable glissement qui s'opérera, la formation des ressources, l'utilisation du produit intérieur brut, pour ne mentionner que quelques catégories.

La marche en avant sous les feux des projecteurs est donc également demandée au Grand-Duché et il faut dès lors s'y mettre avec courage, mais aussi avec clairvoyance et ne pas se défaire d'une sage dose de modestie.

La Belgique s'est forgée un instrument de programme pour 1961-1965.

Plusieurs difficultés objectives valent pour ce pays, difficultés qui se présentent à fortiori chez nous.

Je nomme sous ce rapport et les vois essentiellement dans notre optique :

- le poids excessif des exportations dans le produit national (80% chez nous, contre 35% en Belgique et 15% en France);
- l'action insuffisante sur le plan national pour maintenir la demande globale en cas d'accident conjoncturel,
- les limites à la position concurrentielle,
- les limites qui sont posées par les taux de croissance des pays tiers et des pays du Marché Commun.

Voilà quelques-unes des caractéristiques que nous devons avoir à l'esprit.

Il n'empêche que le développement en cours nous obligera à organiser et à institutionnaliser, à coordonner des services embryonnaires.

Démuni d'une organisation de plan ou d'un bureau de programmation, le Luxembourg se doit de trouver la formule adéquate, conforme à sa structure.

Des liens subtils seront à établir entre l'activité des services budgétaires proprement dits, les travaux de réforme afférents à entamer, les travaux en matière de comptabilité nationale, de budget économique, d'études théoriques du STATEC et du rôle d'analyse d'organismes consultatifs en matière économique.

La tâche est énorme et je ne suis pas en mesure de vous livrer actuellement la recette magique, toute faite. Mais je suis en mesure de vous affirmer que nous nous attaquons aux problèmes multiples, que nous fournissons notre collaboration constante et que nous mettrons à la tâche une série de fonctionnaires compétents et dévoués.

Nouvelles de la Cour

Le 2 mars 1965, par ordre de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Ambassade de la République d'Autriche pour exprimer au Chargé d'Affaires a. i. de cette Ambassade les condoléances de Son Altesse Royale à l'occasion du décès de Monsieur le Président fédéral Adolphe Schärf.

*

Un communiqué en date du 8 mars 1965 annonce qu'à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine de Suède, la Cour grand-ducale a pris le deuil jusqu'au jour des funérailles.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général Jacob E. Smart, Commandant en Chef adjoint du United States European Command.

*

Le 16 mars 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, en présence de Son Excellence le Baron de Selys Longchamps, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges, le Colonel Laurent, Aide de Camp du Roi. A cette occasion, Son Altesse Royale a remis au Colonel Laurent les insignes de Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 22 mars 1965, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de Son Excellence Monsieur Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, le Group-Captain J. R. Gardner, Attaché de l'Air.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Major Général Lunceford E. Oliver, Commandant la 5^e Division Blindée de l'Armée américaine.

*

Le 30 mars 1965, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général Moshé Dayan, Chef de la Délégation du Parlement Israélien.

*

Le 31 mars 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté Monsieur Donald F. Ballentyne, Premier Secrétaire.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Paulus von Stolzmann, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, qui Lui a présenté Monsieur Gerhard Ritzel, Conseiller.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de mars 1965 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la réunion du 5 mars 1965, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le principe et les modalités d'un dédommagement extraordinaire de l'agriculture pour les conséquences de la sécheresse prolongée de 1964.

En outre, il a délibéré sur des questions de personnel et notamment sur les conditions de louage de service et rémunération des employés de l'Etat.

Le 12 mars 1965, la séance de travail a été consacrée à un premier échange de vues sur un projet de loi ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Le Conseil de Gouvernement a également approuvé le texte d'un projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 22 de la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels

indépendants à la Caisse de pension des employés privés.

Finalement, le Conseil a entendu un exposé de Monsieur l'architecte-urbaniste Vago sur les possibilités d'implantation de différents immeubles publics dans le cadre de l'urbanisation du centre de la Ville de Luxembourg et du plateau de Kirchberg.

Au cours de la réunion du 19 mars 1965, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur les problèmes agricoles et a délibéré sur le texte de la loi d'orientation agricole.

En outre, il a décidé la création d'un comité de coordination pour l'implantation d'organismes européens à Luxembourg.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le financement de la station de traitement et de la conduite d'adduction des eaux puisées dans le réservoir d'Esch-sur-Sûre.

En séance du 26 mars 1965, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un programme législatif à

réaliser au cours de la présente session. En outre, il a eu un échange de vues sur un projet de loi établissant le statut légal de la Résistance ainsi que sur les problèmes de l'assurance-responsabilité civile automobile.

Le Conseil de Gouvernement a également délibéré sur des problèmes de protection nationale et il a finalement approuvé le texte d'un règlement grand-ducal portant modification du statut du personnel de la S.N.C.F.L.

Nouvelles diverses

Projet de Conférence des Six à Venise

Dans sa réponse à la proposition de Monsieur Fanfani concernant la réunion d'une conférence des Six à Venise consacrée à la coopération politique européenne, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, avait accepté l'invitation italienne en assurant Monsieur Fanfani de la coopération constructive du Luxembourg.

*

Réunion du Conseil d'Association CECA - Grande-Bretagne

Le 5 mars 1965 a eu lieu à Luxembourg une session du Conseil d'Association entre le Gouvernement du Royaume-Uni et de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Cette session a marqué la dixième année d'existence de l'accord d'association.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de cette réunion par la Haute Autorité :

Le Conseil a étudié et approuvé les rapports présentés par ses comités permanents du charbon, de l'acier et des relations commerciales sur l'avancement de leurs travaux depuis la dernière réunion du Conseil, le 8 juin 1964, à Londres.

M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité, dirigeait la délégation de la Haute Autorité et assurait la présidence de la réunion. La Haute Autorité était en outre représentée par ses Membres MM. Albert Wehrer, Fritz Hellwig et Pierre-Olivier Lapie. La délégation du Royaume-Uni était conduite par Mr. Frederick Lee, M. P., Ministre de l'Energie. Les autres représentants du Royaume-Uni étaient Mr. Edward Redhead, M.P., Ministre d'Etat, « Board of Trade »; Lord Robens, Président du « National Coal Board » et Sir Cyril Musgrave, Président de l'« Iron and Steel Board ». Le co-secrétariat était assuré par MM. Charles Reichling et Norman Statham.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les développements intervenus depuis la dernière session dans les industries sidérurgiques et charbonnières du Royaume-Uni et de la Communauté, ainsi que sur les aspects généraux de la politique énergétique suivie de part et d'autre.

Dans le cadre de la présentation du rapport du Comité des Relations Commerciales et à l'occasion

de la discussion à laquelle il a donné lieu, le Conseil a évoqué les divers aspects des problèmes posés, pour les échanges de produits sidérurgiques entre la Communauté et le Royaume-Uni, par l'introduction des mesures britanniques à l'importation, le 27 octobre 1964.

Les représentants de la Haute Autorité ont rappelé avec la plus grande insistance leur demande formulée dans les aide-mémoires du 6 novembre 1964 et du 12 janvier 1965, visant à obtenir le respect rétroactif du délai prévu par les dispositions de l'Accord sur les Relations Commerciales conclu en 1957 entre la Communauté et le Royaume-Uni.

Les représentants du Royaume-Uni ont réaffirmé l'importance que leur Gouvernement attache aux liens contractuels existant entre leur pays et la Communauté. Ils ont pris acte des arguments de la Haute Autorité tout en exposant les graves difficultés qu'ils rencontrent sur ce point, compte tenu de la nécessité de maintenir le principe de non-discrimination dans l'application de la surcharge, principe auquel le Royaume-Uni et ses partenaires commerciaux ont attaché, de manière générale, la plus grande importance. Le Gouvernement du Royaume-Uni se propose d'arrêter sa position à la lumière des discussions du Conseil.

Les représentants de la Haute Autorité ont ensuite attiré l'attention sur la situation particulièrement dommageable qui est résultée de l'application de la surcharge de 15% aux livraisons d'acier de la Communauté vers le Royaume-Uni, ce genre de produits standardisés étant beaucoup plus sensible à une augmentation substantielle de la protection douanière qui risque d'atteindre rapidement une ampleur telle que le commerce se trouve disloqué. Pour cette raison, la réduction prochaine à 10% du taux de la surcharge ne leur paraît guère devoir apporter une amélioration sensible à la situation détériorée des échanges avec le Royaume-Uni. Aussi, les représentants de la Haute Autorité ont-ils insisté sur la nécessité d'un retour rapide à des conditions commerciales normales. En outre, ils ont insisté sur le fait que les remboursements à l'exportation introduits en même temps par le Gouvernement britannique s'ajoutent aux éléments de déséquilibre résultant de la surcharge à l'importation.

La délégation du Royaume-Uni a rappelé les raisons ayant motivé le recours à une action urgente de la part du Gouvernement britannique en vue de restaurer l'équilibre de la balance des paiements du Royaume-Uni. La surcharge à l'importation constitue

seulement l'une parmi l'éventail des mesures prises et à prendre, par le Gouvernement du Royaume-Uni en vue de rencontrer la situation : la nécessité de l'efficacité rendait inévitables des incidences substantielles sur les échanges commerciaux. La délégation du Royaume-Uni a souligné l'importance de la réduction de 33 $\frac{1}{3}$ % qui interviendra en avril et le fait qu'elle doit être interprétée comme une preuve tangible de la volonté du Gouvernement du Royaume-Uni d'abolir la surcharge dès que la situation de la balance des paiements le permettra.

Le Conseil a décidé la poursuite de l'examen de ces problèmes dans le cadre du Comité des Relations Commerciales.

Il a été convenu que le Conseil tiendrait sa prochaine réunion à Londres au courant du deuxième semestre de l'année.

Ajoutons ici qu'en marge de cette réunion M. Frédéric Lee, Ministre de l'Energie du Royaume-Uni, et M. Redhead, Ministre d'Etat au Ministère de l'Energie, furent reçus par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, avec qui ils eurent un entretien.

*

Réunion du Comité de Ministres de Benelux

Le 31 mars 1965, le Comité de Ministres s'est réuni pour la première fois dans le nouvel immeuble du Secrétariat général de l'Union économique Benelux, 39, rue de la Régence à Bruxelles.

Cette réunion a été présidée par Monsieur Henri Fayat, Ministre adjoint des Affaires étrangères de Belgique, qui, au nom du Comité de Ministres, a également procédé à l'inauguration du nouveau bâtiment.

Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget et M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat.

Des allocutions furent également prononcées par M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas et M. Pierre Werner, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché.

Au début de cette réunion, le Comité a approuvé le texte du traité relatif à l'instauration et au statut d'une Cour de Justice Benelux, traité qui a été signé ensuite par les trois Ministres des Affaires étrangères en tant que plénipotentiaires.

Le but de ce traité est de réaliser l'uniformité dans l'application des règles juridiques communes dans les trois pays de Benelux. Ce traité sera soumis pour ratification aux Parlements des trois pays partenaires.

— Politique commerciale

Le Comité de Ministres a fixé les régimes pour 1965 de la politique commerciale commune.

Il a également arrêté la liste résiduaire des entraves à la libre circulation des marchandises, visée à l'article 10 de la Convention transitoire.

Le Comité de Ministres a modifié la liste Benelux des produits agricoles et alimentaires, auxquels s'applique le chapitre 3 de la Convention transitoire.

— Expiration de la Convention transitoire

Le Comité de Ministres a déterminé la procédure à suivre dans les trois pays en vue de respecter les délais d'expiration des exceptions prévues par la Convention transitoire, qui sont fixés au 1^{er} novembre 1965. Cette Convention est entrée en vigueur à la date de la mise en application du Traité de l'Union économique, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 1960.

— Santé publique

Le Président du Comité de Ministres a signé une Recommandation par laquelle les Gouvernements des trois pays sont invités à introduire dans leurs législations une méthode de référence Benelux pour la recherche et l'identification des colorants synthétiques, solubles dans l'eau, présents dans les denrées alimentaires.

Ont été également signées des recommandations relatives à l'harmonisation des législations nationales en matière de pesticides et produits phytopharmaceutiques, de poudre de lait, de pâtes alimentaires et de farines de céréales.

— Agriculture

Le Comité de Ministres a pris une décision visant à faire bénéficier les pêcheurs belges et néerlandais, dans les eaux territoriales du pays partenaire, du traitement accordé aux nationaux en ce qui concerne l'exercice de leurs activités professionnelles.

*

Emprunt du Gouvernement

Par la loi du 15 février 1965, adoptée par la Chambre des Députés le 27 janvier (cf. Bulletin de Documentation N° 2 du 28 février 1965, page 28), le Gouvernement a été autorisé à émettre selon ses besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de six cents millions de francs.

Un premier règlement ministériel du 15 février 1965 règle les conditions d'émission d'une tranche de 300 millions de francs.

Ce règlement précise que l'Etat luxembourgeois émettra le 1^{er} avril 1965 des obligations au porteur d'un montant nominal total de 300.000.000 francs au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % l'an. La durée de l'emprunt sera de vingt-cinq ans.

La souscription a été ouverte du 15 au 29 mars. Les titres étaient présentés sous la forme de coupures de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000, 100.000 et 500.000 francs. Ils porteront intérêt à partir du 1^{er} avril 1965 et seront munis de coupons annuels payables au porteur le 1^{er} avril de chaque année.

Les titres et les coupons seront exempts de la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le paiement des intérêts se fera annuellement.

Les titres seront remboursés au plus tard le 1^{er} avril 1990. Le remboursement se fera par tirage annuel au sort et par rachat. Le tiers au moins du

montant des titres à rembourser chaque année sera désigné obligatoirement par tirage au sort.

Les titres seront remboursés à 108% de leur valeur nominale.

A partir de 1966, une annuité de 21.106.833 francs sera inscrite au Budget et affectée au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

Le Ministre du Trésor s'interdit toute conversion de l'emprunt, soit sous la forme d'un remboursement anticipé, soit sous celle d'une réduction du taux de l'intérêt dans les dix premières années, c'est-à-dire avant le 1^{er} avril 1975.

Les titres de l'emprunt pourront être constitués en certificats nominatifs par application des dispositions des arrêtés royaux grand-ducaux des 5 juillet 1864, 27 août 1867 et 3 août 1883 sur l'émission de certificats nominatifs.

Le Ministre du Trésor fera les diligences nécessaires pour obtenir l'admission des titres de l'emprunt à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Un deuxième règlement ministériel du 15 février 1965 règle les conditions d'émission d'une tranche de 100 millions de francs de l'emprunt autorisée par la loi du même jour. Ces conditions étaient les suivantes :

L'Etat luxembourgeois a émis le 16 mars 1965 des obligations au porteur, dénommées « bons d'épargne », d'un montant nominal total de 100 millions de francs. La durée de l'emprunt sera d'un maximum de dix ans. La souscription avait été ouverte du 15 au 29 mars 1965. Le prix d'émission était payable au moment de la souscription; les titres furent délivrés immédiatement aux souscripteurs.

Les titres qui ont été émis étaient présentés sous la forme de coupures de 1.000, 5.000 et 10.000 francs. Ils portent un intérêt de 3% du 16 mars 1965 au 15 mars 1968, de 3,25% du 16 mars 1968 au 15 mars 1970, de 3,50% du 16 mars 1970 au 15 mars 1972, de 3,75% du 16 mars 1972 au 15 mars 1974, de 4% du 16 mars 1974 au 15 mars 1975.

Les titres et les coupons sont exempts de la formalité du timbre et de l'enregistrement. Les intérêts ne sont pas soumis à la retenue d'impôt sur les coupons.

Les titres seront remboursés le 15 mars 1975 à 110% de leur valeur nominale. Les porteurs pourront cependant en demander le remboursement anticipé à l'issue de la 3^e année à 103%, de la 5^e année à 105%, de la 6^e année à 106%, de la 7^e année à 107%, de la 8^e année à 108% et de la 9^e année à 109% de la valeur nominale.

Le droit de demander le remboursement anticipé à ces échéances devra être exercé à partir du 15 mars jusqu'au 20 mars au plus tard de chaque année considérée, sauf si le dernier jour est un dimanche ou un jour férié légal, auquel cas le remboursement pourra se faire le premier jour ouvrable suivant.

Le Ministre du Trésor s'interdit toute conversion de l'emprunt, soit sous la forme d'un remboursement anticipé, soit sous celle d'une réduction du taux de l'intérêt.

Le paiement des coupons échus et le remboursement des titres se feront, sans frais, à la Caisse Générale de l'Etat.

Les titres de l'emprunt pourront être constitués en certificats nominatifs par application des dispositions des arrêtés royaux grand-ducaux des 5 juillet 1864, 27 août 1867 et 8 août 1883 sur l'émission de certificats nominatifs.

Le Ministre du Trésor fera les diligences nécessaires pour obtenir l'admission des titres de l'emprunt à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

A partir de 1966, un crédit sera inscrit annuellement au Budget en vue du paiement des intérêts échus et du remboursement des titres.

*

Visite à Luxembourg d'une délégation de parlementaires israéliens

Après avoir été les hôtes du Parlement Européen à Strasbourg et de la Commission de la Communauté Economique Européenne à Bruxelles, les membres d'une délégation parlementaire d'Israël ont fait une visite à Luxembourg du 30 mars au 2 avril sur invitation de la Chambre des Députés luxembourgeois.

La délégation israélienne était composée du Général Moshé Dayan (parti Mapai), ancien Ministre, Chef de la Délégation; Haim Zadok (parti Mapai), Président du Comité de la Knesset; Benyamin Avniel (parti Herut), Président de la Commission Economique de la Knesset; Yossef Sapir (parti libéral), ancien Ministre; Michael Hazani (parti National Religieux); Mordehal Bentov (parti Mapam), ancien Ministre; Général Moshé Carmel (parti Achdut Avoda), ancien Ministre; Messieurs Moshé Rosetti, Secrétaire de la Knesset et Shmel Basak, Secrétaire de la Commission des Finances.

A leur arrivée à Luxembourg les parlementaires israéliens furent salués par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés et M. Dory Oppenheim, Consul honoraire d'Israël à Luxembourg.

En fin de matinée Son Altesse Royale Monseigneur le Prince reçut en audience au Palais Grand-Ducal le Général Moshé Dayan, Chef de la délégation du Parlement israélien.

Après un déjeuner, qui fut offert en leur honneur par le Président de la Chambre des Députés, les parlementaires israéliens assistèrent à une séance de la Chambre des Députés, puis ils visitèrent la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Les parlementaires furent ensuite reçus officiellement à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de Luxembourg.

Dans la soirée les parlementaires furent les hôtes à dîner de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Le 31 mars les parlementaires israéliens visitèrent le barrage d'Esch-sur-Sûre et ensuite la station hydro-électrique de pompage de Vianden, sous la conduite de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Pierre Hamer, Conseiller de Gouvernement et M. Albert Kass, Direc-

teur d'exploitation de la Société Electrique de l'Our. Les parlementaires israéliens furent accompagnés de M. Robert Schaffner, Vice-Président de la Chambre des Députés, de plusieurs parlementaires luxembourgeois et de M. Joseph Leydenbach, Président du Conseil d'administration de la Société Electrique de l'Our. La visite à Vianden fut clôturée par un déjeuner offert par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, en l'honneur des parlementaires israéliens.

En fin d'après-midi Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Israël et Madame Amiel E. Najjar

donnèrent une réception en l'honneur de la délégation parlementaire d'Israël au Consulat Général d'Israël à Luxembourg, à laquelle assistèrent de très nombreuses personnalités du monde diplomatique ainsi que de la vie publique luxembourgeoise.

Le 1^{er} avril le programme prévoyait une visite de l'usine d'ARBED-BELVAL à Esch-sur-Alzette, suivie d'un déjeuner offert en l'honneur des membres de la délégation parlementaire par la direction de l'ARBED.

Les parlementaires israéliens quittèrent Luxembourg dans la matinée du 2 avril.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

1^{er} mars : A l'Hôtel du Luxembourg à Ettelbruck la chorale « Lyra » joue l'opérette « Landstrosse-lidd » d'Emile Bœres.

2 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg la « Schaubühne » de Munich donne une représentation de la pièce « Mrs. Dally », de William Hanley.

4 mars : Au cinéma Capitole les « Amis de la Grèce » présentent le film « Greece without ruins », réalisé par le producteur Ange Lambrou, ex-directeur de Warner-Bros.

A l'occasion de l'ouverture du Centre International d'Etudes et de Recherches Européens, l'Université Internationale de Sciences Comparées de Luxembourg organise une conférence publique au cours de laquelle M. Pierre-Henri Teitgen, ancien vice-président du Conseil français, ancien vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de l'Université de Paris et Directeur du Centre Universitaire d'Etudes des Communautés Européennes, parle sur le sujet suivant : « L'Union Politique ». Parmi les nombreuses personnalités du monde diplomatique et de la vie publique luxembourgeoise qui assistent à cette conférence on remarque M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Au Casino syndical de Bonnevoie, projection du film polonais « Mère Jeanne des Anges ». Ce film a obtenu le prix spécial du Festival de Cannes et le prix de la critique polonaise pour le meilleur film polonais.

A la Villa Louvigny l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert symphonique, avec le concours du soliste Shura Cherkany.

5 mars : A la Galerie Municipale a lieu le vernissage d'une exposition de reproductions d'œuvres de maîtres de l'art moderne. Cette exposition est organisée par le service d'éducation du Musée de l'Etat.

Au Théâtre municipal de Luxembourg la musique militaire donne un concert, sous la direction du capitaine Norbert Hoffmann, dans le cycle des concerts des Jeunesses musicales.

6 mars : Au buffet de la gare à Luxembourg, exposition de timbres poste par les cheminots luxembourgeois.

7 mars : Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Esch-sur-Alzette.

Au Pôle-Nord l'Association culturelle et artistique de Pétange présente des films sur la Yougoslavie, la Grèce et la Bretagne.

A la salle des fêtes de la Chambre des Métiers a lieu la distribution officielle des prix du grand concours national pour photographes amateurs 1964.

8 mars : Au Foyer Européen M. Joseph Emile Muller parle de la peinture des XV^e et XVI^e siècles. Cette conférence est organisée par le service d'éducation artistique du Musée de l'Etat.

9 mars : Au Foyer Européen le professeur Dr Otto A. C. zur Nedden, de l'Université de Cologne, parle de « Jean Sibélius, musicien et magicien du Nord ». Cette conférence est organisée par l'UNESCO.

A la Chambre des Métiers le professeur Erich Schneider de l'Université de Kiel donne une conférence sur « l'Etat et l'Economie ». Cette conférence est organisée par l'ADUSEC.

Au Théâtre municipal de Luxembourg le groupe « Liewensfro » d'Esch-sur-Alzette présente la pièce « Op der Kirmes » de Marcel Reuland.

10 mars : A la grande salle de l'Université Internationale de Luxembourg M. John Lehmann parle du livre « Alice au Pays des Merveilles » de Lewis Carroll, à l'occasion du 100^e anniversaire de la publication de ce livre.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu un grand concert vocal et instrumental : « Festi-

val Rossini-Verdi » à l'occasion du 70^e anniversaire de la Chorale municipale et du 60^e anniversaire du Cercle symphonique d'Esch-sur-Alzette.

- 11 mars : A la Villa Louvigny a lieu un grand concert symphonique donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Jean-Baptiste Mari, chef permanent des Concerts Lamoureux.
- 12 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu un grand récital de chant par Bruno Wyzuj.
Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage d'une exposition consacrée aux « Maîtres de la peinture lyonnaise du XIX^e siècle ». Cette exposition est placée sous le haut patronage du Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.
Au Carrefour le R. P. Ludmann parle de « l'Initiation à la Bible ».
- 13 mars : Au Lycée des jeunes filles à Esch-sur-Alzette les élèves jouent la pièce « Le Voyage de Monsieur Perrichon ».
- 14 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg la production Herbert de Paris présente la pièce « Le Fil Rouge » de Henry Denker avec Curd Jürgens.
Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Diekirch.
- 15 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg le « Grand Théâtre de Nancy » présente la pièce « Les Cloches de Corneville » de Robert Planquette.
Au Foyer Européen M. Joseph Emile Muller parle de « La peinture des XV^e et XVI^e siècles en Europe ». Cette conférence est organisée par le service d'éducation artistique du musée de l'Etat.
- 16 mars : A la Chambre de Commerce le colonel Laurent, aide de camp du Roi des Belges, commandant du régiment para-commando envoyé au Congo, parle de l'opération de sauvetage au Congo en novembre 1964.
- 17 mars : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu un concert symphonique donnée par l'ensemble « I Solisti Veneti », sous la direction de Claudio Scimone.
- 18 mars : A la Villa Louvigny le grand orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert avec le concours du soliste Ruggiero Ricci.
Au Théâtre municipal de Luxembourg « Exploration du Monde » présente : « 2000 ans après . . . Israël », par Pierre François Degeorges.
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu une causerie du professeur Claude Conter sur les « Problèmes du théâtre moderne », avec le concours de Tun Deutsch du Centre grand-ducal d'art dramatique.
- 20 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu un récital de chant des « Petits chanteurs à la croix de bois », sous la direction de M. l'Abbé Delsinne.
- A l'Hôtel Continental à Luxembourg les Amis de la Grèce organisent une soirée à l'occasion de la fête nationale hellénique.
- 21 mars : Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Mersch.
Journée Paysanne à Ettelbruck en présence de M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, M. Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de M. Jean-Pierre Buchler, Secrétaire d'Etat.
- 22 mars : A l'Université Internationale de Sciences comparées M. Karl Heinz Neumayer, vice-doyen de la Faculté de Droit de Lausanne et doyen de la Faculté de Droit comparé, parle du « Rétablissement d'une science juridique commune, la voie vers l'harmonisation des droits de l'Europe Continentale ».
- 23 mars : A la Villa Louvigny le R. P. Pire parle de la « Paix ». Cette conférence est organisée par l'Union Royale Belge.
Au Foyer Européen M. Joseph-Paul Schneider, chargé de cours d'histoire et de l'art à l'Ecole Européenne, parle de « l'Impressionisme ou de la Libération de la Peinture ». Cette conférence est organisée par les Jeunes Amitiés Internationales.
Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu la première représentation de la Revue 1965 « Moie Misch » de Pik, par le « Letzeburger Theater » sous la direction d'Eugène Heinen.
A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. J. P. Vanden Branden parle de « l'Humaniste Européen Erasme ». Cette conférence est organisée par les « Amis du Sonnenberg » au Luxembourg.
- 24 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu un concert symphonique par le « Brabants Orkest » de Hertogenbosch, placé sous la direction de Hein Jordans. Ce concert est organisé par les Amis de la Musique et les Amitiés Néerlando-Luxembourgeoises dans le cadre des manifestations de l'accord culturel néerlando-luxembourgeois.
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette les « Marionnettes volantes de Salzbourg » présentent l'opérette « La Chauve-Souris » de Johann Strauss.
- 25 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg représentation par l'ensemble « Die Stachel-schweine » de Berlin.
A la Villa Louvigny le grand orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec le concours de la chorale mixte du Conservatoire de la ville de Luxembourg, joue « La Damnation de Faust » de H. Berlioz. Solistes : Denise Monteil, Guy Chauvet, Jacques Mars et Fernand Kœnig.
A l'Institut Pédagogique M. Ed. Kohl présente un séminaire du cinéma. Au programme : « Naissance du cinéma » de Roger Leenhardt;

« Le cinématographe Lumière » de Paul Paviot et « Le grand Méliès » de Georges Franju.

Au Musée de l'Etat le professeur Thomas Boase, président du Collège Magdalen, Oxford, parle de la peinture britannique (« The British Portrait Painting »). Cette conférence est organisée par la « British-Luxembourg Society », par le « British Council » et par « l'Office du Film scolaire ».

26 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg l'A.D.A.C. et la Société Philharmonique présentent « Black Nativity ».

Au Carrefour M. Lucien Barnier, collaborateur de Radio-Luxembourg pour les questions scientifiques, parle sur le sujet : « Terres du Ciel ». Le conférencier commente les derniers exploits des astronautes américains et russes.

27 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg l'ensemble « Karsenty » présente la pièce « La Voyante » d'André Roussin.

28 mars : Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Capellen.

A l'Institut Saint-Jean à Luxembourg-Belair l'Action Familiale et Populaire tient son assemblée générale en présence de M. Pierre Werner,

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Colling, Ministre de la Famille, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education nationale, et M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée et des Classes moyennes.

29 mars : Au Foyer Européen l'amiral Auphan parle sur le thème : « Passé et avenir de la Méditerranée » (Le Christianisme et l'Islam). Cette conférence est organisée par les Amitiés Françaises.

A la Chambre de Commerce M. Georges Matagne donne une conférence ayant pour sujet : « Aperçu des aspects naturels de la gaume ». Cette conférence est organisée par la « Société des Naturalistes Luxembourgeois (FAUNA) ».

30 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg le « Quartetto Italiano » donne un concert de musique de chambre. Ce concert est organisé par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble « La Comédie de l'Est » de Strasbourg présente la pièce « Le Fraiseur » d'Honoré de Balzac.

31 mars : Au Théâtre municipal de Luxembourg l'ensemble « Der Grüne Wagen » joue la pièce « Das Leben ein Traum » de Calderon de la Barca.



SOMMAIRE

I) Travaux effectués au Conseil exécutif et aux Commissions locales des Communautés européennes

II) Décision des représentants des Gouvernements des Etats membres, relative à l'installation, pendant de certaines institutions et de certains services des Communautés

III) Annexe finale